

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'Economie,
de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire

Conseil National de la Statistique



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Ministry of Economy,
Planning
and Regional Development

National Statistics Council

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)

2009 - 2013



Secrétariat assuré par l'Institut National de la Statistique

BP 134 Tél. : (237) 22 22 04 45 Fax : (237) 22 23 24 37

Site Web : www.statistics-cameroon.org

Février 2009

PREAMBULE

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), comme toute stratégie, consiste en la définition d'actions cohérentes intervenant selon une logique séquentielle pour réaliser ou pour atteindre des objectifs précis. Elle se traduit ensuite au niveau opérationnel en programmes et/ou projets, puis en plans d'actions déclinés en axes et par périodes.

Dans le cadre de la présente stratégie, le Gouvernement réaffirme son adhésion :

- Aux Principes fondamentaux de la statistique officielle proclamés par les Nations Unies ;
- A toutes les initiatives internationales placées sous l'égide des Nations Unies ;
- Aux recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement, notamment sur la Gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- A toutes les initiatives régionales en faveur du développement de la statistique en Afrique tel que promu par l'Union Africaine dans le cadre de la charte africaine pour la statistique, la CEA à travers la Commission Statistique d'Afrique (StatCom-Africa), et l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

De même, le Gouvernement maintient son engagement de faire du système national d'information statistique (SNIS), un outil crédible et performant au service de la communauté nationale. Sa crédibilité passe par la rigueur, la transparence et le professionnalisme dans la pratique statistique. L'application effective des normes, des méthodologies, des nomenclatures et des classifications adoptées au niveau international devra être scrupuleusement respectée par tous les acteurs du SNIS. L'Institut National de la Statistique veillera particulièrement au respect de cette disposition.

LA NOTION DE STATISTIQUE OFFICIELLE & DE SERVICE PUBLIC

La notion de statistique officielle s'apprécie à travers les principes adoptés par les Nations Unies susvisés en préambule. Une donnée statistique est considérée comme officielle si elle est produite par un service public dans le respect des méthodologies, des méthodes et des normes adoptées ou éprouvées. Avant sa publication, elle doit avoir suivie la procédure de validation mise en place par l'autorité statistique qu'est l'Institut National de la Statistique.

Toute l'action du système statistique national camerounais doit être soutenue par un principe majeur, à savoir : **une production de statistiques officielles dans le cadre du service public**. Ce qui induit pour corollaire l'engagement de l'Etat à inscrire l'information a statistique dans ses missions régaliennes tout comme la sécurité, l'éducation ou la santé de ses populations.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
LA NOTION DE STATISTIQUE OFFICIELLE & DE SERVICE PUBLIC	1
SOMMAIRE.....	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
AVANT PROPOS	6
CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION.....	7
I. LA VISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)	8
II. LA DEMARCHE QUALITE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)	9
III. LES AXES STRATEGIQUES	10
<i>Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et de coordination du SSN</i>	<i>10</i>
<i>Axe 2 : Amélioration de la qualité et de la couverture de la production statistique.....</i>	<i>12</i>
<i>Axe 3 : Amélioration de la diffusion et de l'archivage et de l'utilisation des données statistiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Axe 4 : Renforcement des capacités en ressources humaines et promotion de la recherche en vue d'accroître l'efficacité des services statistiques.....</i>	<i>15</i>
<i>Axe 5 : Renforcement des capacités de financement en vue d'accroître l'efficacité de l'activité statistique</i>	<i>16</i>
<i>Axe 6 : Renforcement du partenariat et de la coopération internationale.....</i>	<i>17</i>
<i>Axe 7 : Promotion de la culture de la gestion de la qualité</i>	<i>18</i>
IV. CADRE LOGIQUE DES RESULTATS	19
<i>Axe 1 : Coordination</i>	<i>19</i>
<i>Axe 2 : Production</i>	<i>22</i>
<i>Axe 3 : Diffusion</i>	<i>26</i>
<i>Axe 4 : Formation et recherche</i>	<i>27</i>
<i>Axe 5 : Financement</i>	<i>28</i>
<i>Axe 6 : Partenariat et coopération internationale.....</i>	<i>29</i>
<i>Axe 7 : Gestion de la qualité</i>	<i>31</i>
V. MISE EN ŒUVRE ET PROGRAMMATION.....	32
V.1 SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	32
V.2 CADRAGE BUDGETAIRE	32
V.2.1 PRESENTATION GENERALE DU CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME	32
V.3 LE PROGRAMME STATISTIQUE 2009-2013	34
V.3.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	34
V.3.2 Opérations statistiques prioritaires de la SNDS	36
V.3.3. Opérations de base pour le suivi des statistiques courantes et de sources administratives	37
V.3.4 Registres administratifs : Actualisation des grands fichiers nationaux : période 2009-2013	39
V.3.5 Besoin en financement pour la production des statistiques courantes : période 2009-2013.....	40
V.3.6 RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT	45
ANNEXES.....	47

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AGRI-STAT	Annuaire des Statistiques du secteur agricole
AVZ	Agence de Vulgarisation des Zones
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central de Recensement des Etudes de Population
C2D	Contrat de Développement et de Désendettement
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CES	Cellule des Études et des Statistiques
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNS	Conseil National de la Statistique
CPL	Cellule de la Planification
CSSRA	Cellule des Synthèses Statistiques et des Revenus Agricoles
CTSE/DSRP	Comité Technique de Suivi/Evaluation du DSRP
DAES-NU	Division des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DEPCE	Division des Etudes, de la Prospection et Coopération Économique
DESA	Direction des Etudes et Statistiques Agricoles
DESC	Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DGSN	Délégation Générale de la Sûreté Nationale
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DPCPOS	Division des Projets, de la Coopération, de la Planification et de l'Orientation Scolaire
DPPC	Division de la Planification, des Projets et de la Coopération
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International

FNE	Fonds National de l'Emploi
GAR	Gestion axée sur les résultats
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INP	Indice National des Prix
INS	Institut National de la Statistique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MINADER	Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINSANTE	Ministère de la Santé
MINTOUR	Ministère du Tourisme
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTRANSP	Ministère des Transports
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NSDD	Normes Spéciales de Diffusion de Données
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OSR	Organisation sous régionale
PAGT	Programme d'Amélioration de la Gestion et de la Transparence des finances publiques
PDUE	Projet de Développement des Secteurs Urbain et de l'approvisionnement en eau
PETS	Public Expenditure Tracking Survey
PM	Pour Mémoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSM	Programme Statistique Minimum
PTA	Programme de travail annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMS	Réseau de Métrologie Sanitaire
SDEES	Sous-direction des Enquêtes et Etudes Statistiques
SGDD	Système Général de Diffusion des données
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIS	Système National d'Information Statistique
SPRA	Services de la Réforme Administrative
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USAID	United State Aid of Development

AVANT PROPOS

Depuis les années 90, le Gouvernement intensifie les efforts pour mettre en place un système national d'information statistique (SNIS) capable de répondre aux attentes du public. Ces efforts se traduisent dans la réalité par le renforcement des capacités humaines à travers le recrutement des cadres de haut niveau dont les connaissances sont régulièrement mises à jour à travers des stages de perfectionnement, des séminaires et des ateliers de formation. Les ressources budgétaires mises à la disposition du SNIS ont-elles aussi crû progressivement en fonction des moyens de l'État.

Dans ce cadre, le Gouvernement a sollicité les appuis de ses partenaires techniques et financiers. Ceux-ci ont généralement réagi favorablement en prévoyant dans leur programme de coopération avec le Cameroun, des ressources destinées au renforcement de la capacité statistique nationale. La plupart des opérations statistiques d'envergure nationale ont bénéficié de leurs appuis. Il s'agit principalement des enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM I, II et III) sur l'état de la pauvreté et les conditions de vie des ménages, des enquêtes démographiques et de santé (EDS I, II et III), des enquêtes nationales sur la situation de la femme et de l'enfant (MICS I et III), du troisième recensement général de la population et de l'habitat (3^{ème} RGPH), et de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (EESI), de l'enquête nationale sur le suivi de la dépense publique et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en 2003, le Gouvernement a consacré tout un axe au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie. Le rôle du SNIS y est clairement précisé et consiste à produire et à rendre accessibles les données et indicateurs statistiques pour la mesure des progrès réalisés et la définition de nouvelles orientations rendues nécessaires.

Le dispositif mis en place pour jouer ce rôle a fonctionné ; mais de manière limitée. En effet, le dispositif était beaucoup axé sur la production des données à partir des enquêtes et recensements. Les sources administratives des données n'ont pas connu le niveau de valorisation souhaité. Par ailleurs, le cadre institutionnel s'est avéré peu adapté et certaines actions de coordination n'ont pas pu être réalisées. Enfin, le financement des programmes et projets retenus n'a pas été toujours assuré ; ce qui n'a pas permis au SNIS de respecter le calendrier de production et de publication des données attendues.

La volonté actuelle du Gouvernement est de se doter d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui est intégrée au DSRP de deuxième génération. La statistique est considérée comme un secteur à développer au même titre que les secteurs économiques et sociaux traditionnels et les infrastructures économiques. Compte tenu de la nécessité pour le Cameroun de suivre la mise en œuvre des engagements pris au plan international, la SNDS devra permettre de produire les indicateurs pour le suivi/évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et ceux de la convention de Kyoto. Par rapport à cette Convention, la SNDS devra permettre de produire les indicateurs sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux des changements climatiques.

L'approche adoptée pour l'élaboration de cette SNDS est participative. Après un atelier ayant réuni les principaux producteurs des statistiques officielles à Mbalmayo au mois de février 2008, une session du Conseil National de la Statistique a siégé à Yaoundé au mois de novembre 2008 pour examiner et adopter une version laquelle a été soumise au Gouvernement. Le Comité Technique de suivi de la mise en œuvre du DSRP a émis un avis favorable au Gouvernement. Avant son adoption et mise en œuvre, le Gouvernement a consulté ses PTF à Yaoundé. C'était l'occasion pour ces PTF de donner des indications sur les différentes formes d'assistance qu'ils ont prévues ou envisagent de mettre en place à travers leur programme de coopération pour la période 2009 – 2012.

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette SNDS, le Gouvernement organisera chaque année au moins une rencontre dans le cadre des activités du CNS pour permettre à tous les acteurs impliqués de dresser le bilan et de proposer de nouvelles orientations éventuelles.

CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

Le système statistique national du Cameroun (SSN) comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et au public, les données statistiques se rapportant notamment aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental. Outre les fournisseurs d'informations statistiques, le SSN intègre aussi toute la chaîne des utilisateurs statistiques, qu'ils soient professionnels, occasionnels ou potentiels.

Au fil des années, la production statistique nationale est devenue conséquente même s'il reste encore beaucoup à faire pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs susvisés. Le Gouvernement a, au fil des années, accru les capacités de son SNIS dans le but de répondre efficacement aux besoins des uns et des autres.

C'est ainsi que la place de l'information statistique dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi/évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies mises en place pour le développement économique et social en général, et particulièrement pour la réduction de la pauvreté s'est consolidée. Un dispositif statistique répondant à cette préoccupation a été mise en place dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en avril 2003. Ce dispositif statistique devait permettre au SNIS de fournir à temps des données et indicateurs statistiques de qualité pour le suivi/évaluation de la mise en œuvre et la mesure des progrès réalisés.

Dans la mise en œuvre, ce dispositif s'est avéré limité ; car ne figurant que comme un outil secondaire en annexe pour la production des indicateurs. De ce fait et d'appellation connue sous le vocable *Programme statistique minimum* (PSM), il s'articulait essentiellement sur des opérations à réaliser. Aucune vision stratégique, ni politique de développement à moyen et à long terme n'était formulée dans le DSRP. En outre, la nécessité d'une révision en profondeur du DSRP pour en faire un document de deuxième génération axé sur une croissance forte, durable et génératrice des revenus et de nombreux emplois décents offre une occasion d'intégrer le développement de la production statistique comme élément central de la stratégie de réduction de la pauvreté.

La feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui exprime la volonté politique des autorités de donner à la statistique une place plus importante dans le processus global de développement du pays a été présentée et validée lors du dernier Conseil National de la Statistique tenu le 04 juillet 2005 à Yaoundé. Il est important de rappeler que l'élaboration de la SNDS s'inscrit dans une mouvance internationale répondant aux préoccupations que l'on retrouve dans la Déclaration de Paris.

Les premiers travaux réalisés par l'INS avec l'ensemble des partenaires du SNIS a permis de produire un premier document avec une structure stabilisée et comportant une esquisse de cadrage financier sur cinq ans. Dans la continuité, l'INS a sollicité le Consortium PARIS21 pour l'accompagner dans le bouclage de cet important exercice.

La mission a été effectuée par un expert pour le compte de l'ensemble du SNIS avec pour objectif principal de contribuer à la production d'une version provisoire de la SNDS qui a été soumise à l'examen pour adoption du Conseil National de la Statistique (CNS).

Cette stratégie est plutôt transversale que verticale ; la statistique intervenant dans les divers secteurs de la vie économique et sociale du pays. Comme toute stratégie, elle sera complétée au plan opérationnel par des plans d'activité annuels plus détaillés intégrant les projets et programmes à mettre en œuvre, et un chiffrage plus réaliste des coûts.

Cette SNDS est accompagnée d'un cadre des dépenses à moyen terme et d'un plan de financement prévisionnel couvrant la période 2009 à 2012. Elle est désormais le document de référence en statistique au niveau national et servira alors de plaidoyer auprès des PTF pour l'accompagnement technique et la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa bonne exécution.

I. LA VISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)

Dans sa perspective de vision volontariste de développement à long terme, le Cameroun a élaboré sa nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. L'objectif de cette vision est de faire du Cameroun un pays émergent, moderne et démocratique à l'horizon 2040. Cette ambition légitime pour devenir une réalité exigera du Cameroun de poursuivre inlassablement et avec toujours plus de vigueur et de persévérance, les efforts de modernisation de son appareil de production des biens et services, des infrastructures économiques et sociales. Les questions liées à l'environnement et au changement climatique devront être au centre de la politique et de la stratégie de développement à long terme que les autorités mettront en œuvre.

La projection de cette vision dans le domaine de la statistique nous amène à être aussi ambitieux, car l'appareil statistique national devra être progressivement capable de produire des données statistiques complètes, fiables, cohérentes, fournies en temps voulu et dans un format qui en favorise une utilisation judicieuse. De telles données seront cruciales et indispensables pour éclairer la conception des politiques et des programmes de développement, mesurer les progrès réalisés et rendre compte à la société camerounaise des résultats en matière de développement.

Devenir un pays émergent à l'horizon 2040 est un grand défi à la portée du Cameroun. Il importe par conséquent que le système statistique national s'apprête à jouer efficacement son rôle en éclairant les choix stratégiques, les politiques et les programmes arrêtés.

Lever le défi statistique appelle le Cameroun à développer un pôle d'excellence statistique en Afrique. L'adhésion aux protocoles de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) devient un objectif d'excellence que le Cameroun doit viser. L'atteinte de cet objectif passera par l'amélioration constante de la Couverture, périodicité et degré d'actualisation des données; l'accès aux publics à ces données; l'intégrité des données et la qualité des données. C'est donc un axe important de la stratégie à mettre en œuvre.

II. LA DEMARCHE QUALITE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)

La démarche qualité de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Cameroun a pour but de fournir aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers (PTF) des données statistiques de qualité permettant une meilleure analyse et une bonne prise de décision basée sur des faits. Le SNIS s'engage par conséquent à œuvrer pour:

1. la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques ainsi qu'une amélioration continue de leur qualité dans le strict respect des conventions, accords et traités internationaux ;
2. l'amélioration des services fournis par une mise en œuvre d'un système de gestion relationnel des utilisateurs visant à satisfaire les besoins des différents groupes d'utilisateurs ;
3. la mise en œuvre des normes statistiques internationales (AFRISTAT et des Nations Unies);
4. la valorisation des initiatives et la responsabilisation des personnels pour l'atteinte des résultats de qualité à travers une amélioration permanente de leur qualification et leur compétence ;
5. l'établissement d'une approche systémique pour un usage efficace des ressources.

III. LES AXES STRATEGIQUES

Le programme à moyen terme repose sur 07 axes prioritaires.

Pour son développement, le SSN du Cameroun retient prioritairement 06 axes majeurs dans sa stratégie, à savoir : i) la coordination, ii) la production, iii) la diffusion, iv) la formation et la recherche, v) le financement et vi) le Partenariat et la coopération internationale, vii) la Gestion de la qualité

Des orientations sont adoptées pour chacun de ces domaines comme suit :

AXE 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE COORDINATION DU SSN

La coordination technique de l'activité statistique est de la responsabilité de l'INS, qui travaille en partenariat avec les autres administrations ou organismes à caractère public impliqués dans l'activité statistique. Certes, la difficulté de cette coordination perceptible de plus en plus dans notre environnement se traduit très souvent par le non respect des normes et des méthodes entraînant ainsi une mauvaise qualité de données. D'où l'urgence d'une coordination plus visible des activités des organismes responsables de la statistique afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique. Il est de ce fait important de porter à la connaissance du public les textes législatifs et réglementaires ainsi que toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques. C'est dans cette optique que l'INS a lancé récemment un appel à manifestation pour l'actualisation des textes et règlements devant régir l'activité statistique au Cameroun.

Objectif général : Rendre plus efficace la coordination des activités du SSN

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Assurer le renforcement institutionnel du Conseil National de la Statistique

Activités à mener :

- A1.** Restructurer le CNS avec la création de quatre (04) commissions techniques permanentes ;
- A2.** Réaliser un audit institutionnel et organisationnel du SSN ;
- A3.** Réviser et actualiser les textes législatifs et réglementaires sur l'activité statistique au Cameroun ;
- A4.** Rendre opérationnel le nouvel organigramme et le nouveau statut de l'INS ;
- A5.** Adopter un statut unique pour les personnels en charge de la production des statistiques officielles ;
- A6.** Introduire dans les statuts de l'INS des articles sur la gestion des postes techniques statistiques dans les ministères à qui sont rattachés ces postes.

OS2 : Améliorer les conditions de travail du personnel du SSN et renforcer les équipements

Activités à mener :

- A1.** Construire un bâtiment unique abritant les services centraux de l'INS ;
- A2.** Assurer une localisation décente des agences de l'INS dans les régions ;
- A3.** Améliorer les conditions de travail et renforcer les équipements de travail des services statistiques sectoriels et des agences régionales.

OS3 : Renforcer les structures en charge de la production statistique dans les administrations sectorielles

Activités à mener

A1. Créer dans chaque administration sectorielle de service public, une unité en charge de la production (compilation) des statistiques, clairement identifié avec un rattachement institutionnel avec un démembrement régional sur le plan budgétaire au niveau de l'organigramme.

A2. Concevoir, mettre en place et animer un système d'information statistique au sein de chaque administration sectorielle, en veillant à l'opérationnalisation des normes, concepts et méthodes propres au secteur.

A3. Profil des staffs des structures (A reformuler !)

OS4 : Garantir et veiller à l'usage des cadres et instruments de normalisation statistique.

Activités à mener

A1. Actualiser régulièrement et diffuser le manuel de concepts, des définitions et des méthodologies utilisées dans le cadre de la production des statistiques officielles au Cameroun en s'appuyant sur les normes internationales.

A2. Faire fonctionner le comité des normes et qualités des données au sein du CNS.

A3. Systématiser l'usage des comptes satellites de secteur et de fonction comme cadre d'intégration des données statistiques de niveau intermédiaire (ou mésoéconomie).

OS5 : Renforcer la coordination par la gestion des effectifs du personnel du SSN

Activités à mener

A1. A l'instar de l'INSEE en France et du modèle des personnels du ministère des Finances/Ministère de la Communication dans les ministères techniques, créer les conditions institutionnelles pour que les postes techniques statistiques dans les ministères soient assumés par le personnel relevant du statut de l'Institut National de la Statistique.

OS6 : Assurer un meilleur fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS)

Activités à mener

A1. Doter l'INS des moyens suffisants pour l'organisation des missions annuelles du CNS

A2. Organiser chaque année au moins une session du CNS et faire fonctionner les commissions techniques permanentes de travail mises en place par le CNS.

OS7 : Assurer une meilleure coordination de la production et de la diffusion des données statistiques

A1. Développer et faire valider et appliquer un mécanisme de production et de diffusion des données ;

A2. Transmettre toutes les productions statistiques à l'INS et aux autres structures sectorielles pour information ;

A3. Améliorer la contribution de tous les producteurs de statistiques au site WEB de l'INS ;

A4. Produire et diffuser régulièrement des indicateurs clés tirés des synthèses des productions.

AXE 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA COUVERTURE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE

La production des données statistiques est assurée par l'INS, les départements ministériels sectoriels, les administrations ou organismes à caractère public, les structures de formation des statisticiens, le BUCREP, le secteur privé et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Cette production statistique ne couvre pas l'ensemble des besoins des utilisateurs. Certains tels que les statistiques des entreprises, de l'environnement sont peu produites. Il y a aussi la non désagrégation de certaines données. La non disponibilité des données à temps ainsi que le manque de suivi régulier des indicateurs sur l'emploi, la consommation et les revenus sauf à l'occasion des enquêtes. L'autre faiblesse de cette production des données statistiques réside dans le non respect des normes et méthodes. La nécessité d'une méthodologie harmonisée en fonction de l'étude s'impose à toutes les structures productrices de données statistiques.

Objectif général : Produire des informations statistiques nécessaires à la gestion des politiques économiques et sociales

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Réaliser les recensements, les grandes enquêtes et études statistiques indispensables pour la gestion du développement économique et social.

Activités à mener :

- A1.** Réaliser tous les 10 ans un Recensement Général de la Population et de l'Habitat avec une actualisation tous les 2 ans ;
- A2.** Réaliser une enquête sur les conditions de vie (ECV3) (ECAM) tous les 5 ans ;
- A3.** Réaliser une Enquête démographique et de Santé (EDS) tous les 3 à 4 ans avec un thème spécifique tournant ;
- A4.** Réaliser une Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) tous les 2 à 3 ans ;
- A5.** Réaliser une Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI), type 1-2-3 tous les 2 à 3 ans avec un thème tournant ;
- A6.** Réaliser un Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage tous les 10 ans ;
- A7.** Réaliser un Recensement général des entreprises tous les 5 ans ;
- A8.** Réaliser toute autre enquête non périodique pour une meilleure connaissance des indicateurs de l'activité socioéconomique, relevant d'un champ d'intérêt national et/ou du domaine d'intervention des PTF (UNICEF, UNFPA, OMS, Banque Mondiale, etc.) ;
- A9.** Réaliser les enquêtes de type PETS/ ForPrix dans les différents secteurs (Santé, Justice, Éducation, Rural) etc. ;
- A10.** Réaliser une enquête dans le secteur des TICs et de la science, la technologie et de la Recherche expérimentale ;
- A11.** Réaliser des grandes enquêtes de référence dans les domaines de l'environnement, forêt et faune et des travaux publics ;
- A12.** Réaliser une enquête sur les situations socio-économiques des groupes vulnérables ;
- A13.** Réaliser une enquête de référence dans le secteur du tourisme tous les 05 ans ;
- A14.** Réaliser une enquête sur l'insertion professionnelle des produits du système éducatif ;
- A15.** Réaliser des enquêtes approche droit de l'homme et développement, violence et gouvernance ;
- A16.** Réaliser une enquête sur les accidents routiers tous les ans.

OS2 : Développer les statistiques de sources administratives dans tous les ministères et les organismes de services publics (CNPS, CAA, FEICOM, etc.)

Activités à mener :

- A1.** Mettre sur pieds un dispositif de suivi des statistiques administratives
- A2.** Produire régulièrement les cartes diagnostiques sectorielles (carte sanitaire, carte scolaire, carte judiciaire, carte touristique, carte de la formation professionnelle....) ;
- A3.** Renforcer les capacités des services statistiques des administrations déconcentrées ;
- A4.** Renforcer le système d'Etat-civil notamment son exploitation.

OS3 : Produire des données et indicateurs pour l'élaboration et l'analyse des politiques économiques et sociales

Activités à mener :

- A1.** Produire les Comptes nationaux définitifs à n+2 & les semi- définitifs à n+1 et les provisoires à n ;
- A2.** Produire les Comptes trimestriels ;
- A3.** Produire des notes synthèses économiques périodiques (notes d'analyse de la conjoncture, bulletin des indicateurs de conjonctures);
- A4.** Produire mensuellement l'Indice de Prix à la Consommation finale des ménages et/ou l'Indice Harmonisé Prix à la Consommation;
- A5.** Produire chaque année un Indice des coûts de logement (ICL).
- A6.** Produire chaque année un Indice de la main d'œuvre (IMO) ;
- A7.** Assurer chaque année la production des statistiques financières et monétaires ;
- A8.** Élaborer mensuellement les statistiques du commerce extérieur ;
- A9.** Accélérer les travaux de modernisation de l'élaboration de la balance de paiement ;
- A10.** Produire chaque année les statistiques de l'emploi et de la formation professionnelle (statistique du marché du Travail) ;
- A11.** Produire les indices de la production industrielle et des prix industriels ;
- A12.** Produire les indicateurs de la démographie des entreprises.

OS4 : Contribuer avec les autres acteurs à la production des analyses thématiques à partir des données et indicateurs disponibles

Activités à mener :

- A1.** Élaborer des cartes thématiques d'analyse des phénomènes et faits économiques et sociaux (pauvreté, infrastructures, aménagement du territoire, etc.) ;
- A2.** Élaborer un Rapport d'État sur le Système éducatif National (RESEN) tous les 2 à 3 ans ;
- A3.** Élaborer le tableau de bord social sur la situation des femmes et des enfants tous les 2 à 3 ans ;
- A4.** Réaliser le Suivi/évaluation de la mise en œuvre du DSRP et des OMD, ainsi que des stratégies sectorielles et transversales de développement.

OS 5 : Développer et gérer un système d'information géo référencées servant les besoins de toutes les unités du SNIS

Activités à mener :

- A1.** Élaborer et adopter un schéma directeur de l'information géo référencée pour le SNIS ;
- A2.** Mettre en œuvre le programme adopté par le schéma directeur.

AXE 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET DE L'ARCHIVAGE ET DE L'UTILISATION DES DONNEES STATISTIQUES

La diffusion des données permet de se rendre compte du travail effectué en amont dans la chaîne de production statistique. Cette diffusion quoique insuffisante a connu une nette amélioration. Elle est faite pour l'essentiel sur support papiers et CD (annuaire statistique et Cameroun en chiffres, manuel de concepts et définitions ainsi que les autres études réalisées (MICS, ECAM, EESI, PETS...). Il y a aussi la mise en ligne du site Internet de l'INS depuis 2005 et son optimisation qui permet une diffusion acceptable des données. Pour une meilleure diffusion des données, il serait urgent de s'aligner à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) qui est un étalon pour la diffusion des données macroéconomiques au public. Ainsi les données seront diffusées ponctuellement, selon la périodicité et avec le degré d'actualité prescrite. En fin, nous fournirons des informations détaillées sur leurs pratiques statistiques, ou métadonnées en vue de leur diffusion. Les métadonnées suivront rigoureusement le format du cadre d'évaluation de la qualité des données élaboré par le FMI pour permettre de juger de la qualité des données économiques et financières.

Objectif général : Faciliter l'accès à l'information statistique à tous les acteurs de la société

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Élaborer une politique de diffusion des statistiques officielles pour les rendre accessibles et éclairer la prise de décisions des acteurs socio-économiques dans le but de maximiser le bien-être des populations.

Activités à mener :

- A1.** Optimiser la diffusion de l'information statistique via le site Internet de l'INS ;
- A2.** Veiller à la compilation régulière des statistiques de différentes sources pour la production des annuaires statistiques national et sectoriels ;
- A3.** Diffuser des publications périodiques (journalière, hebdomadaire...) à travers des médias (radio, télévisions, tracts,) ; et selon un calendrier établi à l'avance et rendu public.
- A4.** Vulgariser la statistique par les journées portes ouvertes, soit par les Journées Africaines de la statistique (JAS) ;
- A5.** Organiser les débats sur la production statistique et ses techniques afin d'apprécier la satisfaction des utilisateurs ;
- A6.** Mettre en place des banques et bases de données accessibles par tous les acteurs.

OS2 : Conduire le Cameroun à passer de la norme du Système général de diffusion des données (SGDD) à la norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD) à l'horizon 2015.

Activités à mener :

- A1.** Mettre à jour régulièrement et diffuser les métadonnées du SSN ;
- A2.** Respecter les normes et les contraintes de diffusion selon le SGDD et se soumettre à l'évaluation de la qualité de la production statistique nationale.

AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES ET PROMOTION DE LA RECHERCHE EN VUE D'ACCROITRE L'EFFICACITE DES SERVICES STATISTIQUES

Une étude réalisée en 2004 et actualisée en 2008 (septembre – octobre) et portant des personnels en charge de la production statistique dans l'ensemble du système fait ressortir des besoins importants, malgré les effectifs jugés considérables comparativement à d'autres pays africains. Et ce besoin de renforcement des capacités est exprimé tant en qualité qu'en quantité. En ce qui concerne la formation par exemple, les besoins concernent aussi bien la formation diplômante, initiale que la formation continue.

Au niveau de la recherche on note une carence de collaboration entre les institutions producteurs de données statistiques et les instituts de recherche ou des universités qui peuvent rentabiliser les banques de données disponibles par une exploitation pointue.

Objectif général : Développer la formation et promouvoir la recherche statistique appliquée

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Intégrer la formation initiale et la formation continue dans le plan de développement du SSN

Activités à mener :

- A1.** Formation des cadres sur les nouvelles techniques d'analyses statistiques ;
- A2.** Planifier les stages de recyclages et les formations de longue durée chaque année ;
- A3.** Ouvrir la formation initiale en dehors des écoles de formations ;
- A4.** Développer les programmes de formation statistique à la carte.

OS2 : Promouvoir la recherche appliquée pour une meilleure utilisation des statistiques dans les domaines des sciences économiques et sociales

Activités à mener :

- A1.** Créer des cadres de collaboration et de partenariat avec les chercheurs notamment ceux des universités et centres de recherche pour l'exploitation des banques de données disponibles pour une recherche appliquée et afin de rentabiliser les investissements consentis ;
- A2.** Créer un cadre physique de travail ;
- A3.** Produire des rapports conjoints entre les producteurs et les chercheurs ;
- A4.** Organiser l'accès aux métadonnées et aux microdonnées dans le respect de la vie privée ;
- A5.** Créer un réseau Protocole de Kyoto pour étudier les causes et les effets du changement climatique au Cameroun.

AXE 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE FINANCEMENT EN VUE D'ACCROITRE L'EFFICACITE DE L'ACTIVITE STATISTIQUE

L'activité statistique est financée par l'Etat et les partenaires au développement. Les ressources allouées par l'État sont sous forme de subvention de fonctionnement et d'investissement. Elles restent encore insuffisantes au regard des besoins. Les appuis des PTF concourent au renforcement des capacités humaines et logistiques de collecte et des traitements des données. Ces appuis s'inscrivent dans les programmes de coopération entre les PTF et le Gouvernement. Il est convenu de noter que la part des PTF dans les budgets des opérations est très importante ; ce qui rend vulnérable le SSN quant au respect du calendrier de publication des données et à la disponibilité des financements. Pour y remédier, une nouvelle organisation des finances publiques camerounaises devait être introduite ici et se retrouver dans la formulation des activités à mener.

Objectif général : Assurer un financement suffisant et pérenne des activités du SSN

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1. Amener le gouvernement à assurer un financement suffisant et sécurisé des activités statistiques en tant que service d'intérêt public

Activités à mener :

A1. Mettre en place un mécanisme de financement par des recettes affectées ;

A2. Veiller à l'inscription des enveloppes budgétaires pour les activités statistiques à l'instar des lignes bourses et stages.

OS2. Assurer une centralisation des ressources externes dans le cadre du partenariat avec PTF selon l'esprit de la déclaration de Paris pour un alignement sur les priorités nationales

Activités à mener :

A1. Veiller à l'inscription des enveloppes pour les activités annuelles programmées.

OS3. Faire un plaidoyer en direction des partenaires pour leurs contributions aux activités statistiques.

AXE 6 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le regain d'intérêt de la communauté internationale pour la statistique, l'existence de nombreuses initiatives au niveau national et au niveau des partenaires techniques et financiers, l'appartenance de notre pays à des organisations spécialisées dans le domaine statistique, la disponibilité accrue des financements au niveau des PTF sont des opportunités à saisir.

Objectif général : Renforcer le partenariat et la coopération internationale dans le domaine de la statistique

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Au niveau national, développer le partenariat avec les administrations sectorielles, le secteur privé et les instituts de formation et de recherche en vue de promouvoir le développement de la culture statistique ;

Activités à mener :

A1. Apporter un appui technique et méthodologique à toutes les administrations publiques et au secteur privé dans le sens de l'amélioration de la production et la promotion de l'utilisation des données statistiques ;

A2. Renforcer le partenariat avec les institutions internationales et centres de recherche pour la promotion des nouvelles approches méthodologiques en matière de développement statistique. *(Dans le passé, le Cameroun s'est souvent prêté à des exercices pilotes dans le cadre des nouvelles méthodologies. Cas de l'EESI 1-2-3 ; du module ERETES de Comptabilité Nationale, le CRESMIC pour le S&E des DSRP & OMD ; le Tool-kit de Paris21, etc.)*

OS2 : Au niveau international, soutenir tous les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique (ComStat des Nations unies, le FMI, la Banque mondiale, StatCom-Africa, AFRISTAT, Comité statistique de la CEMAC, etc.)

Activités à mener :

A1. Assurer la représentation de l'INS et du SNIS aux différents forums et rencontres d'échanges au niveau Sous Régional, Régional et International sur les questions relevant du domaine statistique ;

A2. Élaborer les rapports de participation aux forums internationaux.

A3. Assurer que les demandes de statistiques formulées par les institutions dont le Cameroun est membre sont satisfaites.

A4. S'assurer que les engagements pris envers le FMI concernant le SGDD puis la NSDD sont respectés.

OS3 : Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux tant en Afrique que dans le reste du monde dans le cas d'un échange d'expérience et des bonnes pratiques

Activités à mener :

A1. Promouvoir les échanges de publications avec tous les INS et les centres de documentation des PTF et instituts de recherche sous divers formats (papier, CD, Internet, etc.) de façon périodique et régulière ;

A2. Développer les échanges de cadres et/ou les visites d'étude des personnels (dans les OS2 sens) pour le partage des expériences et la promotion des bonnes pratiques ;

A3. Assurer l'accompagnement et/ou le coaching, en cas de besoin, des SSN et des OSR dans le cadre du renforcement des capacités statistiques dans le but du développement de la coopération SUD/SUD.

AXE 7 : PROMOTION DE LA CULTURE DE LA GESTION DE LA QUALITE

Les ressources humaines, particulièrement en statisticiens et démographes, sont concentrées actuellement dans quatre structures (INS, BUCREP, MINEPAT et MINFI). Dans les autres structures l'absence actuelle des statisticiens, démographes ou des cadres avec des compétences statistiques fait peser des doutes sur les possibilités de mise en place d'un programme ambitieux de production de données statistiques de qualité. Pour y remédier, il faut une évaluation permanente de la qualité des données en vue de permettre des analyses approfondies et pertinentes pour des politiques à mettre en place au Cameroun.

Objectif général : Introduire une culture d'amélioration progressive de la qualité dans tout le SNIS.

Objectifs spécifiques (OS) :

OS 1 : Mettre en place un système de gestion de qualité au sein du SNIS

Activités à mener :

- A1.** Élaborer et adopter une politique qualité en session du CNS, créer une commission spécialisée du CNS.
- A2.** Établir un programme d'amélioration de la qualité pour toutes les productions statistiques, incluant les mécanismes du suivi et de l'évaluation et le choix des outils.

OS 2 : Sensibiliser et former l'ensemble des personnels à la démarche et aux outils d'évaluation de la qualité.

Activités à mener :

- A1.** Organiser une série d'ateliers de sensibilisation et de présentation de la politique, du programme et des outils.
- A2.** Déployer progressivement dans chaque domaine statistique et pour chaque processus, les outils de suivi et d'évaluation de la qualité adaptés aux spécificités du domaine.

IV. CADRE LOGIQUE DES RESULTATS

AXE 1 : COORDINATION					
Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
Cadre institutionnel					
Assurer le renforcement institutionnel du Conseil National de la Statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le CNS avec la création de quatre (04) commissions techniques permanentes ; - Réaliser un audit institutionnel et organisationnel du SSN ; - Réviser et actualiser les textes législatifs et réglementaires sur l'activité statistique au Cameroun ; - Rendre opérationnel le nouvel organigramme et le nouveau statut de l'INS ; - Adopter un statut unique pour les personnels en charge de la production des statistiques officielles ; - Introduire dans les statuts de l'INS des articles sur la gestion des postes techniques statistiques dans les ministères 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi statistique de 1991 actualisée, projet de décret pour réglementer l'activité statistique au Cameroun finalisé - Organigramme adopté de l'INS et mis en œuvre - Statut du personnel adopté et mis en application - Personnel en charge de la production statistique dans le SSN rattaché techniquement et financièrement à l'INS - Agences régionales de l'INS mises en place - Quatre commissions techniques opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> -documents disponibles -décrets publiés 		Conseil d'Administration et tutelles technique et financière de l'INS
Améliorer les conditions de travail du personnel du SSN et renforcer les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un bâtiment unique abritant les services centraux de l'INS ; - Assurer une localisation décente des agences de l'INS dans les régions ; - Améliorer les conditions de travail et renforcer les équipements de travail des services statistiques sectoriels et des agences régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un bâtiment abritant les services de l'INS construit - Un bâtiment abritant chaque service régional de l'INS dans les régions construit 	Un bâtiment pour les services centraux et 10 bâtiments régionaux		INS

AXE 1 : COORDINATION

<p>Renforcer les structures en charge de la production statistique dans les administrations sectorielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer dans chaque administration sectorielle de service public, une unité en charge de la production (compilation) des statistiques, clairement identifié avec un rattachement institutionnel avec un démembrement régional sur le plan budgétaire au niveau de l'organigramme. - Concevoir, mettre en place et animer un système d'information statistique au sein de chaque administration sectorielle, en veillant à l'opérationnalisation des normes, concepts et méthodes propres au secteur. - Profil des staffs des structures (A reformuler !) 				
<p>Garantir et veiller à l'usage des cadres et instruments de normalisation statistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser régulièrement et diffuser le manuel des concepts, des normes et des méthodologies utilisées dans le cadre de la production des statistiques officielles au Cameroun - Faire fonctionner le comité des normes et qualités des données au sein du CNS - Systématiser l'usage des comptes satellites de secteur et de fonction comme cadre d'intégration des données statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de concepts, des normes et des méthodologies actualisé chaque année pour chacun des domaines statistiques, adaptant les normes internationales - Adoption des normes par le Comité ; établissement de rapports périodiques sur leur mise en œuvre - Appropriation par toutes les unités du SNIS des normes et comptes satellites, chacune en ce qui concerne son domaine d'activité 	<p>-Supports (papiers, CD, fichiers, etc.)</p>		
<p>Renforcer la coordination par la gestion des effectifs du personnel du SSN</p>	<p>A l'instar de l'INSEE en France et du modèle des personnels du ministère des Finances/Ministère de la Communication dans les ministères techniques, créer les conditions institutionnelles pour que les postes techniques statistiques dans les ministères soient assumés par le personnel relevant du statut de l'Institut National de la Statistique.</p>	<p>-des articles sur la gestion des postes techniques statistiques dans les ministères introduits dans les statuts de l'INS et dans le statut de la fonction publique</p>			

AXE 1 : COORDINATION

Renforcer les capacités des services statistiques sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> - Doter chaque ministère d'un service statistique avec des objectifs de production clairement définis et des ressources humaines, techniques et financières adéquates 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrets organisant les ministères amendés en tant que de besoin. - Service statistique créé, équipé et fonctionnel dans chaque structure - services sectoriels de la statistique régis 	décret		SPM SPRA / MINFOPRA Ministères techniques concernés
Assurer un meilleur fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS)	<ul style="list-style-type: none"> - Doter l'INS des moyens suffisants pour l'organisation des missions annuelles du CNS - Organiser chaque année au moins une session du CNS et faire fonctionner les commissions techniques permanentes de travail mises en place par le CNS. 	sessions de CNS tenues en conformité avec la réglementation en vigueur	Nombre de sessions tenues chaque année		MINEPAT SPRA / MINFOPRA CA/INS
Assurer une meilleure coordination de la production et de la diffusion des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et faire valider et appliquer un mécanisme de production et de diffusion des données ; - Transmettre toutes les productions statistiques à l'INS et aux autres structures sectorielles pour information ; - Améliorer la contribution de tous les producteurs de statistiques au site WEB de l'INS ; - Produire et diffuser régulièrement des indicateurs clés tirés des synthèses des productions. 				

AXE 2 : PRODUCTION					
Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
<i>SECTEUR REEL</i>					
Réaliser les recensements, les grandes enquêtes et études statistiques indispensables pour la gestion du développement économique et social.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un Recensement Général de la Population et de l'Habitat tous les 10 ans avec une actualisation tous les 2 ans ceci à partir de 2013; - Réaliser une ECV3 (ECAM) tous les 5 ans la prochaine étant prévue en 2012; - Réaliser une Enquête démographique et de Santé (EDS) tous les 3 à 4 ans avec un thème spécifique la prochaine étant prévue en 2009; - Réaliser une Enquête à Indicateurs Multiples (MICS)¹ en 2009 et aussi tous les 2 à 3 ans - Réaliser une Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI), type 1-2-3 en 2009 plus généralement tous les 2 à 3 ans avec un thème tournant ; - Réaliser un Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage en 2009 et ceci tous 10 ans ; - Réaliser un Recensement Général des Entreprises I tous les 5 ans ; - Réaliser toute autre enquête non autre 	Enquêtes réalisées	Bases de données et rapports disponibles		

¹ Une réflexion est en cours pour une fusion éventuelle de l'EDS et la MICS

AXE 2 : PRODUCTION

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
	<p>enquête non périodique pour une meilleure connaissance des indicateurs de l'activité socioéconomique, relevant d'un champ d'intérêt national et/ou du domaine d'intervention des PTF (UNICEF, UNFPA, OMS, Banque Mondiale, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETS/ ForPrix, etc. ; - Réaliser une enquête dans le secteur des TICs, environnement, forêt et faune, travaux publics ; - Réaliser une enquête sur les situations socio-économiques des groupes vulnérables ; - Réaliser une enquête de référence dans le secteur du tourisme tous les 05 ans ; - Réaliser une enquête sur l'insertion professionnelle des produits du système éducatif ; - Réaliser des enquêtes approche droit de l'homme et développement, violence et gouvernance. 				
<p>Développer les statistiques de sources administratives dans tous les ministères et les organismes de services publics (CNPS, CAA, FEICOM, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pieds un dispositif de suivi des statistiques administratives - Produire régulièrement les cartes diagnostiques sectorielles (carte sanitaire, carte scolaire, carte judiciaire, carte touristique, carte de la formation professionnelle....) ; - Renforcer les capacités des services statistiques des administrations déconcentrées ; - Renforcer le système d'Etat-civil notamment son exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - statistiques monétaires, financières et du commerce extérieur produites - travaux de modernisation de l'élaboration de la balance de paiement achevés 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports disponibles - réception des travaux 	<p>En permanente sur base mensuelle/semestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -MINFI / DG/Douanes DG/INS CTBC - MINFI / BEAC / CTBP -DN/BEAC

AXE 2 : PRODUCTION

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
<p>Produire des données et indicateurs pour l'élaboration et l'analyse des politiques économiques et sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire les Comptes nationaux définitifs à n+2 & les semi- définitifs à n+1 et les provisoires à n ; - Produire les Comptes trimestriels ; - Produire des notes synthèses économiques périodiques (notes d'analyse de la conjoncture, bulletin des indicateurs de conjonctures) ; - Produire mensuellement l'Indice de Prix à la Consommation finale des ménages et/ou l'Indice Harmonisé Prix à la Consommation ; - Produire chaque année un Indice des coûts de logement (ICL) ; - Produire chaque année un Indice de la main d'œuvre (IMO) ; - Assurer chaque année la production des statistiques financières et monétaires ; - Élaborer mensuellement les statistiques du commerce extérieur ; - Accélérer les travaux de modernisation de l'élaboration de la balance de paiement ; - Produire chaque année les statistiques de l'emploi et de la formation professionnelle (statistique du marché du Travail) ; - Produire les indices de la production industrielle et des prix industriels ; - Produire les indicateurs de la démographie des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comptes nationaux produits -Bulletin de conjoncture produit 	<ul style="list-style-type: none"> -Supports disponibles 		

AXE 2 : PRODUCTION					
Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
<i>STATISTIQUES SOCIALES ET DEMOGRAPHIQUES</i>					
Contribuer avec les autres acteurs à la production des analyses thématiques à partir des données et indicateurs disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des cartes thématiques d'analyse des phénomènes et faits économiques et sociaux (pauvreté, infrastructures, aménagement du territoire, etc.) ; - Élaborer un Rapport d'État sur le Système éducatif National (RESEN) tous les 2 à 3 ans ; - Élaborer le tableau de bord social sur la situation des femmes et des enfants tous les 2 à 3 ans ; - Réaliser le Suivi/évaluation de la mise en œuvre du DSRP et des OMD, ainsi que des stratégies sectorielles et transversales de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Carte de la pauvreté élaborée -rapport d'état sur le RESEN élaboré -TBS élaboré - la mise en œuvre du DSRP et des stratégies sectorielles font l'objet d'un suivi permanent par les indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> -rapports disponibles -niveau de mise en œuvre 	En permanence	
Développer et gérer un système d'information géo référencées servant les besoins de toutes les unités du SNIS	Élaborer et adopter un schéma directeur de l'information géo référencée pour le SNIS ; Mettre en œuvre le programme adopté par le schéma directeur.	Une plus grande efficacité des opérations d'enquête et recensement grâce à une meilleure utilisation des informations géo-référencées et des outils de leur gestion.	Document de consensus présenté au Gouvernement Des accords de partage de l'information entre les différentes unités.	2010	CNS/Secrétariat du CNS/membres du SNIS

AXE 3 : DIFFUSION					
Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
<i>PUBLICATION ET DIFFUSION</i>					
Élaborer une politique de diffusion des statistiques officielles pour les rendre accessibles et éclairer la prise de décisions des acteurs socio-économiques dans le but de maximiser le bien-être des populations.	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la diffusion de l'information statistique via le site Internet de l'INS ; - Veiller à la compilation régulière des statistiques de différentes sources pour la production des annuaires statistiques national et sectoriels ; - Diffuser des publications périodiques (journalière, hebdomadaire...) à travers des médias (radio, télévisions, tracts,) ; et selon un calendrier établi à l'avance et rendu public. - Vulgariser la statistique par les journées portes ouvertes, soit par les Journées Africaines de la statistique (JAS) ; - Organiser les débats sur la production statistique et ses techniques afin d'apprécier la satisfaction des utilisateurs ; - Mettre en place des banques et bases de données accessibles par tous les acteurs. 	<p>Site Internet de l'INS régulièrement mis à jour, base hebdomadaire</p> <p>Portail créé et régulièrement à jour.</p>			DG/INS
Conduire le Cameroun à passer de la norme du Système Général de Données (SGDD) à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) à l'horizon 2015.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour régulièrement et diffuser les métadonnées du SSN ; - Respecter les normes et les contraintes de diffusion selon le SGDD et se soumettre à l'évaluation de la qualité de la production statistique nationale. 	<p>Annuaire statistiques sectoriels et national régulièrement publiés</p>	<p>Supports disponibles (papier, fichier, CD,...)</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Ministères sectoriels DG/INS</p>

AXE 4 : FORMATION ET RECHERCHE

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
Intégrer la formation initiale et continue dans le plan du développement du SSN	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres sur les nouvelles techniques d'analyses statistiques ; - Planifier les stages de recyclages et les formations de longue durée chaque année ; - Ouvrir la formation initiale en dehors des écoles de formations ; - Développer les programmes de formation statistique à la carte. 	<ul style="list-style-type: none"> -Planifier les stages de recyclages et les formations de longue durée chaque année ; -Ouvrir la formation initiale en dehors des écoles de formations. 	Nombre de stages accordés		MINFOPRA, MINEPAT Conseil d'adm/ INS et DG/INS
Promouvoir la recherche appliquée pour une meilleure utilisation des statistiques dans les domaines des sciences économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des cadres de collaboration et de partenariat avec les chercheurs notamment ceux des universités et centres de recherche pour l'exploitation des banques de données disponibles pour une recherche appliquée et afin de rentabiliser les investissements consentis ; - Créer un cadre physique de travail ; - Produire des rapports conjoints entre les producteurs et les chercheurs ; - Organiser l'accès aux métadonnées et aux microdonnées dans le respect de la vie privée ; - Créer un réseau Protocole de Kyoto pour étudier les causes et les effets du changement climatique au Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - un cadre physique de travail ; - des rapports conjoints entre INS et Universités; 			<ul style="list-style-type: none"> - CA/ INS - Directions Générales - Ministères sectoriels - CA/BUCREP -universités

AXE 5 : FINANCEMENT

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
Amener le gouvernement à assurer un financement suffisant et sécurisé des activités statistiques en tant que service d'intérêt public	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un mécanisme de financement par des recettes affectées ;- Veiller à l'inscription des enveloppes budgétaires pour les activités statistiques à l'instar des lignes bourses et stages.				
Assurer une centralisation des ressources externes dans le cadre du partenariat avec PTF selon l'esprit de la déclaration de Paris pour un alignement sur les priorités nationales	<ul style="list-style-type: none">- Veiller à l'inscription des enveloppes pour les activités annuelles programmées.				
Faire un plaidoyer en direction des partenaires pour leurs contributions aux activités statistiques.					

AXE 6 : PARTENARIAT ET COOPERATION INTERNATIONALE					
Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
<i>AU NIVEAU NATIONAL</i>					
Développer le partenariat avec les administrations sectorielles, le secteur privé et les instituts de formation et de recherche en vue de promouvoir le développement de la culture statistique	<ul style="list-style-type: none"> -Apporter un appui technique à toutes les administrations publiques et au secteur privé dans le sens de l'amélioration de la production et la promotion de l'utilisation des données statistiques -Renforcer le partenariat avec les institutions internationales et centres de recherche pour la promotion des nouvelles approches méthodologiques en matière de développement statistique. 	-des séminaires/ateliers de formation pour les administrations publique et le secteur privé			
<i>AU NIVEAU INTERNATIONAL</i>					
Soutenir tous les efforts visant à renforcer la coopération avec les institutions internationales dans le domaine de la statistique (ComStat des Nations unies, le FMI, la Banque mondiale, StatCom-Africa, AFRISTAT, Comité statistique de la CEMAC, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la représentation de l'INS et du SNIS aux différents forums et rencontres d'échanges au niveau Sous Régional, Régional et International sur les questions relevant du domaine statistique ; - Élaborer les rapports de participation aux forums internationaux. - Assurer que les demandes de statistiques formulées par les institutions dont le Cameroun est membre sont satisfaites. - S'assurer que les engagements pris envers le FMI concernant le SGDD puis la NSDD sont respectés. 		<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de participation de l'INS et aussi les autres unités du SSN aux différents forums et rencontres d'échanges en organisation -Rapports de participation aux forums internationaux 		MINFI MINEPAT DG/INS

AXE 6 : PARTENARIAT ET COOPERATION INTERNATIONALE

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
Promouvoir la coopération bilatérale avec les systèmes statistiques nationaux tant en Afrique que dans le reste du monde dans le cas d'un échange d'expérience et des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none">-Promouvoir les échanges de publications avec tous les INS et les centres de documentation des PTF et instituts de recherche-Développer les échanges de cadres et/ou les visites d'étude des personnels-Assurer l'accompagnement et/ou le coaching, en cas de besoin, des SSN et des OSR dans le cadre du renforcement des capacités statistiques	<ul style="list-style-type: none">-Divers formats (papier, CD, Internet, etc.) de façon périodique et régulière-Capacité renforcée-Développement de la coopération SUD/SUD			

AXE 7 : GESTION DE LA QUALITE

Objectifs	Mesure à prendre	Résultats attendus	Indicateurs	période	Adm. responsable
Mettre en place un système de gestion de qualité au sein du SNIS	<p>. Élaborer et adopter une politique qualité en session du CNS, créer une commission spécialisée du CNS.</p> <p>Établir un programme d'amélioration de la qualité pour toutes les productions statistiques, incluant les mécanismes du suivi et de l'évaluation et le choix des outils.</p>	Un système qualité en place au sein du SNIS		2009	CNS/SECRETARIAT
Sensibiliser et former l'ensemble des personnels à la démarche et aux outils d'évaluation de la qualité.	<p>- Organiser une série d'ateliers de sensibilisation et de présentation de la politique, du programme et des outils.</p> <p>- Déployer dans chaque domaine et processus, les outils de suivi et d'évaluation de la qualité adaptés aux spécificités du domaine.</p>	Un système qualité opérationnel au sein du SNIS,		2010 2012	Membres du SNIS

V. MISE EN ŒUVRE ET PROGRAMMATION

V.1 SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le cadre institutionnel mis en place par le SSN prévoit que le Conseil National de la Statistique (CNS) est l'organe consultatif du Gouvernement de la République en matière statistique. A cet effet, il est présidé par le Ministre chargé de la statistique. Le CNS est donc de fait la structure par excellence de contrôle et de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la SNDS. Sa composition paritaire regroupant producteurs et utilisateurs de statistiques renforce davantage ce rôle à lui dévolu.

La restructuration souhaitée en commissions spécialisées et/ou sectorielles comme cadre permanent de coordination opérationnelle du travail permettra d'animer pendant l'intersession du CNS la mise en œuvre et le suivi du programme de travail de l'année courante.

Compte tenu du caractère décentralisé du SSN, Le Ministre en charge de la statistique, Président du Conseil National de la Statistique, assurera la mise en œuvre au nom du Gouvernement qu'il délèguera aux Ministres sectoriels qui l'exerceront chacun dans son domaine de compétence.

La maîtrise d'œuvre de la SNDS et la coordination des actions inscrites seront assurées par l'INS, par ailleurs dans son rôle de secrétariat technique du CNS, et donc chargé du reporting des activités du SSN dans son ensemble. Les structures sectorielles de production statistique assureront la maîtrise d'œuvre du volet de la SNDS pour lequel elles sont compétentes.

Naturellement, les maîtres d'ouvrage ont la latitude de déléguer la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées.

En tant que stratégie d'un secteur transversal du DSRP (lui-même assis sur des stratégies sectorielles verticales), la SNDS bénéficiera de facto du cadre permanent de suivi évaluation global du DSRP à travers les divers niveaux d'instance élargis à la société civile et aux PTF.

Le cadre institutionnel et l'approche participative seront utilisés comme principaux leviers du suivi évaluation.

Des indicateurs de performance définis selon la chaîne des résultats (approche GAR) permettront à chaque instant de vérifier le niveau de réalisation des résultats escomptés et convenus par les parties dans le respect des principes fondamentaux de la statistique officielle

V.2 CADRAGE BUDGETAIRE

V.2.1 PRESENTATION GENERALE DU CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME

Pour son développement, le Système Statistique National a retenu prioritairement les sept axes ci-dessus. Ces principaux axes ont ensuite été déclinés progressivement dans un cadre logique complet sur lequel un exercice de chiffrage a été appliqué.

Il convient de souligner que l'élaboration d'un CDMT est aujourd'hui comprise comme le développement d'une application de gestion des multiples données au très grand détail, qui sous-tendent l'exercice de budgétisation et de suivi de mise en œuvre d'une stratégie.

Dans le cas d'espèce et sous les contraintes bien comprises de ressources et de temps, l'exercice est limité dans une première phase à la production d'une programmation méso-synthétique.

Des fiches-projets n'ont donc pas été entièrement remplies comme dans une démarche classique de CDMT.

Les estimations de coûts tiennent principalement sur des affichages de réalisations historiques globales, ce qui justifie que le cadre soit globalement soldé.

Certaines données de programmation comme l'implication financière des scénarii organiques de l'Institut National de la Statistique et quelques perspectives sectorielles parcellaires ont enrichi le cadre de dépenses.

Durant les cinq prochaines années, le coût de cette stratégie s'élève à près de 9,53 milliards de FCFA dont près de 13% pour des travaux directement conduits par l'Institut National de la Statistique et 87% pour les statistiques des 35 ministères sectoriels retenus.

En rapprochant les coûts ici estimés à la programmation budgétaire globale décrite dans les dernières versions du CDMT central, les départements ministériels devront consacrer au moins 0,8% de leur budget d'investissement (toutes ressources comprises) aux travaux statistiques. Cette portion devra être progressivement relevée pour atteindre les 1,5% au terme de ce premier cycle de programmation.

V.3 LE PROGRAMME STATISTIQUE 2009-2013

V.3.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Objectif	Opérations	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation globale des coûts (millions FCFA)	Etat et PTF	Résultats attendus
1. Assurer une meilleure gestion des ressources humaines dans le cadre de la mise en place de l'INS	1.1. Construction d'un bâtiment devant abriter les services de l'INS		X	X	X	X	5 000	Etat FED	Services de l'INS bien logés dans un bâtiment unique
	1.2. Étude de mise en œuvre du nouveau statut du personnel et de l'organigramme de l'INS élargi à l'ensemble du SSN	X	X				40	ACBF (\$ 45 000)	Statut du personnel disponible et mis en œuvre
	1.3. Création d'une association des statisticiens Camerounais	X	X						Association des statisticiens créée et fonctionnelle
	1.4. Restructuration des agences régionales, formation du personnel et équipement en informatique des 10 antennes régionales de l'INS	X	X	X	X	X	80	PAGT	Antennes régionales restructurées, équipées et personnel qualifié
2. Renforcer les capacités de coordination du système national d'information statistique	2.1. Révision des lois régissant l'activité statistique au Cameroun	X					18	PAGT	Textes législatifs et réglementaires du SSN révisé
	2.2. Actualisation des métadonnées du système général de diffusion des données (SGDD, élargi à l'ensemble du SSN)	X	X	X	X	X	75	ACBF (\$ 30.000) FMI / AFRISTAT : appui technique pour \$ 20 000	métadonnées mises à jour et publiées en une fois l'an
	2.3 Centralisation des grands fichiers nationaux	X	X	X	X	X	70	A rechercher	Tous les grands fichiers nationaux centralisés

Objectif	Opérations	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation globale des coûts (millions FCFA)	Etat et PTF	Résultats attendus
3. Renforcement des capacités statistiques des administrations sectorielles	3.1. Appui à l'amélioration des statistiques administratives par un projet de renforcement des capacités statistiques	Ministères groupe1					140	ACBF (\$ 40 000) / BM/ UE / PNUD	Systèmes d'information statistiques mis en place
		Ministères groupe2							
		Ministères groupe3							
	3.2 Renforcement des capacités en équipement informatique des services des administrations extérieures	Groupe 1					110	PAGT	Equipement informatique disponible dans les services statistiques des administrations extérieures
		Groupe 2							
		Groupe 3							
4. Assurer le suivi/évaluation participatif de la mise en œuvre du DSRP et des OMD	4.1. Opérationnalisation du programme sous régional d'appui au suivi des DSRP et des OMD dans les pays francophones au sud du Sahara (CRESMIC)	X	X	X	X	X	50	AFRISTAT/ DAES-NU / PNUD	Rapports de suivi évaluation périodiques
	4.2. Participation au programme pilote sous régional de mise en place des outils de suivi évaluation des DSRP et des OMD (base données régionales IDF)	X	X	X	X	X	75	IDF – Banque Mondiale	Base de données fédérative opérationnelle (Live DB)
	4.3. Mise en cohérence des bases de données intégrées, pour le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté et des OMD	X					30	UNFPA (15,7)	Base de données CamLDB, DEVINFO et REDATAM intégrées et mise en cohérence
5. Améliorer la diffusion de l'information statistique	Optimisation du site Internet et de l'intranet de l'INS	X	X	X	X	X	100	AFRISTAT ACBF (\$ 100.000 acquis) PAGT	Site Internet et intranet fonctionnels et optimisé
Total (1)							5 788		

V.3.2 OPERATIONS STATISTIQUES PRIORITAIRES DE LA SNDS

Opérations	Périodicité	2009	2010	2011	2012	2013	Agence principale d'exécution	Coûts de l'opération précédente (millions de F CFA)	Estimation globale des coûts (millions de F CFA)	Partenaires associés à l'État du Cameroun
1. Préparation du 4 ^{ème} recensement général de la population (RGPH)	10						BUCREP/INS		PM	UNFPA / BM
2. Carte de pauvreté du Cameroun	4						INS		270	UE / ACBF
3. Recensement des entreprises et des établissements	5						INS		360	ACBF/UE
4. Enquête MICS IV	3						INS		500	UE/ UNICEF
5. Recensement agricole et pastoral	5						MINADER/ MINEPIA/INS		5 700	FAO, ACBF (\$ 20 000) UE (E 550 000)
6. Enquête Démographique et de santé	5						INS	550	1 500	USAID, UNFPA, BAD, BM, UE, UNICEF
7. Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM IV)	5						INS	1 250	1 000 ²	ACBF, UE, BM
8. Enquêtes 1-2 (emploi & secteur informel, avec volet éducation, gouvernance)	4						INS	432	432	France, BM, ACBF, UE
9. PETS II	4						INS		400	BM/UE
10. Enquête de base sur le changement climatique et la biodiversité	5						INS		100	BM/UE
11. Enquête sur la gestion de l'environnement	3						INS/MNEP		90	
12. Enquête de base type « droit de l'homme »	2						INS		120	UE, ACBF
Total (2)									10 472	

² En faisant l'hypothèse que la méthodologie existe de même que le matériel roulant acquis pour ECAM3, le budget peut être estimé à 1000 millions

V.3.3. OPERATIONS DE BASE POUR LE SUIVI DES STATISTIQUES COURANTES ET DE SOURCES ADMINISTRATIVES

Secteur	Opérations de base		2009	2010	2011	2012	2013	Agence principale d'exécution	Estimation globale des coûts (millions de F CFA)	Partenaires associés à l'Etat du Cameroun
éducation, formation et recherche	1. Statistiques scolaires (carte scolaire), universitaires et formation professionnelle							MINESEC MINEDUB MINSUP MINEFOP	360	
Sécurité	2. Statistiques sur les accidents de la route							INS/MINDEF/MINTRANS	200	UE
Santé	3. Statistiques sanitaires (carte sanitaire)							MINSANTE	350	
Industrie & Service	4. Statistiques du tourisme et d'hôtellerie							MINTOUR	280	
	5. Statistiques culturelles (Inventaire du patrimoine culturel)							MINCULT	500	
	6. Statistiques sur les prix	Rénovation de l'indice des prix à la consommation						INS/MINMIDT/ MINCOMMERCE/ MINTP	240	
		Indice de la production industrielle								
		Indice du coût de la construction								
	7. Statistiques sur les TIC							INS/MINPOSTEL	290	CEA/UIT
8. Statistiques du commerce extérieur							INS/MINCOMMERCE	290		
Infrastructures	9. Inventaire du patrimoine routier	Réseau prioritaire (routes bitumées)						MINTP	3400	
		Routes rurales						MINTP		
	10. Base de données urbaines (Base de données urbaines)							MINDUH	160	PDUE (60) /BM (100)

Secteur	Opérations de base		2009	2010	2011	2012	2013	Agence principale d'exécution	Estimation globale des coûts (millions de F CFA)	Partenaires associés à l'Etat du Cameroun
Infrastructures	11. Statistiques de transport (Inventaire du parc automobile)							MINTRANSP	300	
	12. Statistiques des domaines, des affaires foncières et de l'habitat (Inventaire du patrimoine immobilier de l'État)							MINDUH	600	
Rural	13. Statistiques environnementales							MINEP	60	
	Inventaire forestier, faunique et des produits forestiers non ligneux							Ministère de l'environnement/INS	35	
Gouvernance	14. Etat civil	Statistiques d'état civil						MINATD/INS	425	PAGT/UE
		Fichier d'état civil								
	15. Statistiques judiciaires							MINJUSTICE/INS	100	PAGT/UE
Social	16. Statistiques sur la main-d'œuvre et l'emploi, le travail et la sécurité sociale (fichier sur les personnes actives)							CNPS/INS/MINEFOP/MINTSS	500	
	17. Annuaire Statistiques des affaires sociales							INS/MINAS	180	
Total (3)									6 230	

V.3.4 REGISTRES ADMINISTRATIFS : ACTUALISATION DES GRANDS FICHIERS NATIONAUX : PERIODE 2009-2013

Opérations de base	2009	2010	2011	2012	2013	Agence principale d'exécution	Estimation globale des coûts (millions de F CFA)	Partenaires associés à l'Etat du Cameroun
1. Mise à jour du fichier des logements						MINDUH	50	
2. Mise à jour du fichier du parc automobile						MINTRANSP	50	
3. Mise à jour du fichier du patrimoine immobilier de l'Etat						MINDUH	50	
4. Centrale de bilan des entreprises						INS	40	
5. Codes géographiques						MINATD	20	
6. Indentification unique du personnel de l'Etat (n° CNI)						DGSN	30	
7. Fichiers des entreprises						MINFI	40	
8. Identification des personnes et des biens						MINDAF	60	
Total							340	

V.3.5 BESOIN EN FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION DES STATISTIQUES COURANTES : PERIODE 2009-2013

(Estimation des dépenses en millions de FCFA)

N°	Organisme / Ministères	Niveaux de collecte	Groupe3	Années					valeur sur la période 5 ans
				1	2	3	4	5	
1	Institut National de la Statistique	2	Groupe 0	431	246	185	123	246	1 232
	Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population (préparation du 4 ^e RGPH)								
2	Ministère des Finances	4	groupe 1	123	70	53	35	70	352
3	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	4	groupe 1	123	70	53	35	70	352
4	Ministère de l'Éducation de Base	4	groupe 1	216	123	92	62	123	616
5	Ministère des Enseignements Secondaires	4	groupe 1	216	123	92	62	123	616
6	Ministère de l'Enseignement Supérieur	2	groupe 1	123	70	53	35	70	352
7	Ministère de la Santé Publique	4	groupe 1	216	123	92	62	123	616
8	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	4	groupe 1	216	123	92	62	123	616
9	Ministère de l'Énergie et de l'Eau	2	groupe 1	105	60	45	30	60	299
10	Ministère du Tourisme	3	groupe 1	105	60	45	30	60	299
11	Ministère de la Justice	4	groupe 1	111	63	48	32	63	317
	Total groupe 1			1553	887	666	444	887	4 437
12	Ministère des Forêts et de la Faune	3	groupe 2	62	35	26	18	35	176
13	Ministère de l'Élevage, des pêches et des Industries	3	groupe 2	62	35	26	18	35	176

³ Groupe 1 : groupe disposant d'un système statistique développé ; groupe 2 : groupe disposant d'un système moyen ; groupe 3 : groupe disposant d'un système faible

N°	Organisme / Ministères	Niveaux de collecte	Groupe 3	Années					valeur sur la période 5 ans
				1	2	3	4	5	
	Animales								
14	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	3	groupe 2	55	32	24	16	32	158
15	Ministère des Transports	3	groupe 2	92	53	40	26	53	264
16	Ministère des Travaux Publics	3	groupe 2	86	49	37	25	49	246
17	Ministère des Postes et Télécommunications	3	groupe 2	99	56	42	28	56	282
18	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	2	groupe 2	55	32	24	16	32	158
19	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	3	groupe 2	99	56	42	28	56	282
20	Ministère de la Défense (Secrétariat d'État à la Gendarmerie)	3	groupe 2	80	46	34	23	46	229
21	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	3	groupe 2	92	53	40	26	53	264
33	Ministère des Affaires Sociales	3	groupe 3	43	25	18	12	25	123
	Total groupe 2			783	447	335	224	447	2 236
22	Ministère de la Communication	2	groupe 3	37	21	16	11	21	106
23	Ministère de la Culture	2	groupe 3	37	21	16	11	21	106
24	Ministère de la Jeunesse	2	groupe 3	43	25	18	12	25	123
25	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	2	groupe 3	37	21	16	11	21	106
26	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	2	groupe 3	49	28	21	14	28	141
27	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières	3	groupe 3	43	25	18	12	25	123
28	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat	3	groupe 3	37	21	16	11	21	106
29	Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologie	1	groupe 3	43	25	18	12	25	123
30	Ministère des Relations Extérieures	1	groupe 3	25	14	11	7	14	70

N°	Organisme / Ministères	Niveaux de collecte	Groupe 3	Années					valeur sur la période 5 ans
				1	2	3	4	5	
31	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	4	groupe 3	37	21	16	11	21	106
32	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	3	groupe 3	37	21	16	11	21	106
33	Ministère des Affaires Sociales	3	groupe 3	43	25	18	12	25	123
34	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique	3	groupe 3	49	28	21	14	28	141
35	Ministère du Commerce	3	groupe 3	49	28	21	14	28	141
Total groupe 3				567	324	243	162	324	1 620
Total général				3334	1905	1429	953	1905	9 525

Sources identifiées

N°	Partenaires	Programme/projet	Période	Montant du financement		Intervention	Observations
				Transferts financiers	Equivalent en millions de FCFA		
1	UNION EUROPEENNE	PAGT	2007 - 2009	4 000 000 €	2 600	INS	Intervention en tant qu'agence d'exécution
		PAPDEP/PASAPE				INS	Intervention en appui technique auprès des agences d'exécution
2	UNICEF						
	PNUD						
	UNFPA						
	FAO						
3	BANQUE MONDIALE	PRCTC					
		PDUE				INS	Intervention en appui technique auprès des agences d'exécution
	FMI						
4	ACBF	CASC	2007 - 2009	520 000 USD	240	INS	Intervention en tant que Agence d'exécution
		CAMERCAP2				INS	Intervention en appui technique auprès des agences d'exécution
N°	Partenaires	Programme/projet	Période	Montant du financement		Intervention	Observations
				Transferts financiers	Equivalent en millions de FCFA		
5	BAD	PCI				INS	Intervention en appui technique

6	AFRISTAT						
7	FRANCE						
8							
9							
10							

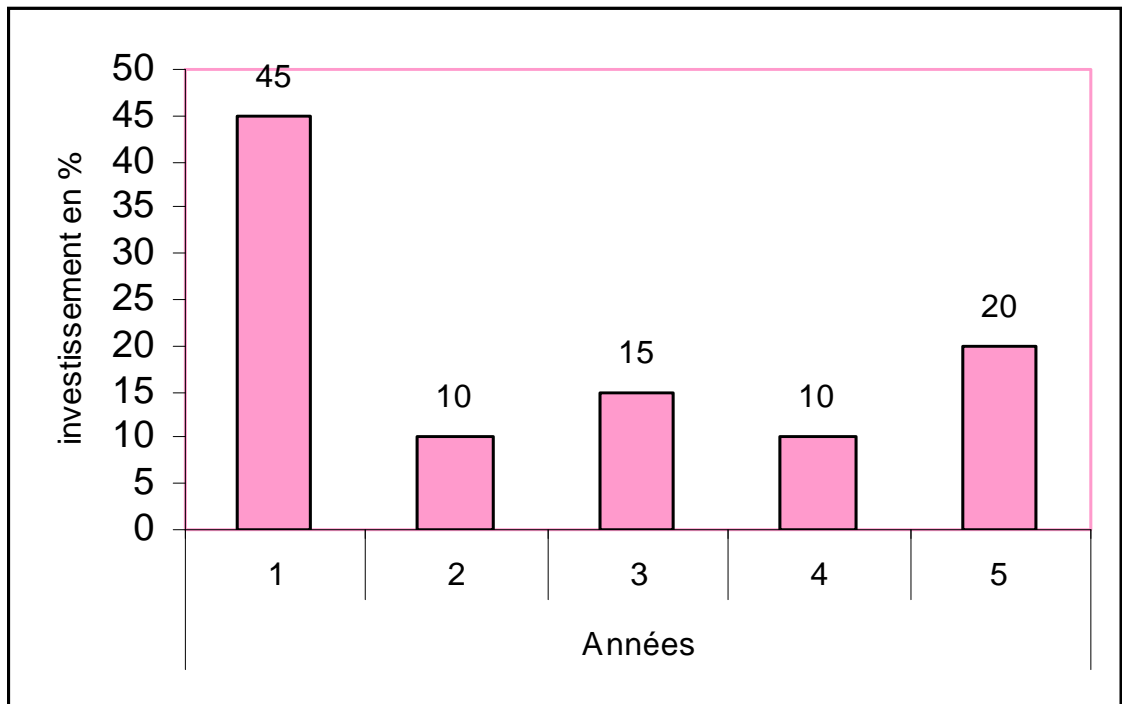
V.3.6 RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT

N°	Rubriques	Ressources nécessaires (en millions de FCFA)	Ressources disponibles	Gap à rechercher
1	Cadre Institutionnel et renforcement des capacités	5 788		
2	Opérations statistiques prioritaires de la SNDS	10 472		
3	Opération de Base pour le suivi des statistiques courantes de sources administratives	6 230		
4	Actualisation des grands fichiers nationaux	340		
5	Besoin en financement pour la production des statistiques courantes : période 2009-2013	9 525		
Total		32 355		

Encadré 1 : Note explicative sur les investissements à réaliser sur la période 2009-2013

Le diagnostic du système national d'information statistique a révélé qu'il dispose des ressources très limitées pour jouer pleinement son rôle d'éclairer et d'aide de choix aux décisions. Au regard de l'importance des différentes activités à réaliser pour atteindre les objectifs, les premières années de mise en place du système statistique nécessitent beaucoup d'investissements. En prenant en compte les amortissements des équipements, l'on devra procéder à leur remplacement à la fin de la période. Le comportement des investissements sur la période figure sur le graphique1

Graphique1 : Investissements pour la mise en place du système d'information statistique dans les administrations publiques



ANNEXES

A1. DIAGNOSTIC GENERAL DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

L'une des étapes préliminaires du processus d'élaboration de la SNDS a consisté à poser un diagnostic général du SSN. Ce rapport a été validé lors d'un atelier national.

De façon globale, de ce rapport on peut tirer la substance qui suit:

En ce qui concerne les producteurs de statistiques, outre l'INS et le BUCREP, le SSN peut se caractériser en trois grands groupes (voir détails en annexe A11):

- i. les administrations du groupe 1, qui disposent des services statistiques suffisamment développées, avec des systèmes d'informations mis au point et fonctionnels ;
- ii. les administrations du groupe 2, dont on peut estimer à un niveau moyen la fonctionnalité et les productions des systèmes d'informations statistiques, et
- iii. les administrations du groupe 3, où l'on déplore l'absence d'un cadre institutionnel et donc d'un système d'information et une existence quasi nulle de ressources, tout ceci se traduisant par une indisponibilité de données statistiques.

2. LES BESOINS COLLECTIFS

Les besoins collectifs en statistiques s'expriment par la demande des utilisateurs que l'on regroupe dans 05 grandes catégories : le Gouvernement et l'administration en général, les PTF, le secteur privé et le monde des affaires, le milieu académiques et des chercheurs et l'opinion publique représentée par les médias et la société civile.

Toutes ces demandes sont supposées trouver réponse dans le programme présenté plus haut. Dans tout état de cause et pour des besoins spécifiques éventuels, le SSN reste disposé à réaliser une opération sur commande pour satisfaire pareille demande d'informations statistiques.

3. L'ORGANISATION DU SNIS

De type décentralisé, le SNIS repose sur 05 principaux piliers : i) l'Institut national de la statistique (INS), établissement public à caractère administratif, ii) les agences régionales de l'INS, iii) les services statistiques des départements ministériels sectoriels et autres administrations ou organismes à caractère public, iv) le conseil national de la statistique (CNS) et v) les structures de formations des statisticiens et démographes.

La responsabilité de coordination technique de cet ensemble est dévolue à l'INS.

Les autres grands producteurs de statistiques sont le Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP), un établissement public à caractère administratif, la Banque des États de l'Afrique Centrale (statistiques monétaires), le ministère chargé des finances (balance des paiements et finances publiques), et les services statistiques des ministériels sectoriels.

Ce modèle présente l'avantage d'être suffisamment léger et flexible. Par le fait que les services sont plus rapprochés des administrations et des utilisateurs, il permet en même temps de produire des statistiques pour le SSN et pour la gestion sectorielle directe. Cependant, le plus grand inconvénient reste la difficulté de coordination qui se traduit le plus souvent par le non respect des normes et des méthodes avec un impact sur la qualité des données, un faible engagement en terme de priorité de

financement des activités statistiques par certaines administrations, entraînant du fait une faiblesse du système par un maillon mort, etc.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs

Une étude réalisée en 2004 et actualisée en 2008 (septembre – octobre) et portant sur un recensement des personnels en charge de la production statistique dans l'ensemble du système fait ressortir des besoins importants, malgré les effectifs jugés considérables comparativement à d'autres pays africains. Et ce besoin de renforcement des capacités est exprimé tant en qualité qu'en quantité. En ce qui concerne la formation par exemple, les besoins concernent aussi bien la formation diplômante initiale que la formation continue.

A2. COMPOSITION DU SNIS

1. CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Le Conseil national de la statistique (CNS) a été créé en mai 1993, par décret du Premier Ministre chef du Gouvernement. Il est chargé d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité statistique au niveau national. Le CNS se doit, à cet effet, d'approuver la programmation nationale des opérations statistiques pour une meilleure cohérence dans les actions, et d'optimiser les objectifs et la recherche des financements. Tous les services statistiques sectoriels sont, en principe, coordonnés pour leur activité statistique par l'Institut de la statistique. Leurs programmes de travail sont discutés au sein du Conseil national de la statistique, qui se réunit chaque année et publie un rapport annuel, rédigé par son secrétariat (assuré par l'INS).

Si l'action du CNS a permis au cours des dernières années d'améliorer la coordination technique, notamment par la mise en circulation des manuels de référence sur les concepts, les normes et les méthodologies, un accent est désormais mis sur le volet institutionnel avec la volonté politique de doter chaque administration sectorielle d'une structure (Direction, Division ou Cellule) en charge des statistiques. Par ailleurs, la dimension renforcement des capacités par la conception des systèmes d'informations sectorielles, l'équipement et la formation des ressources humaines justifient de plus en plus la raison d'être du CNS.

Cependant, la coordination du système statistique public nécessite un Conseil national plus actif, faisant fonctionner plusieurs groupes de travail, disposant d'un secrétariat à plein temps. Elle implique aussi des relations régulières avec les services statistiques des ministères, pour le suivi de leurs travaux, mais aussi pour la gestion des cadres mis à disposition par l'INS. Une réflexion dans ce sens est en cours et les délibérations lors des prochaines sessions y apporteront certainement plus de clarifications.

2. LA FORMATION A LA STATISTIQUE AU CAMEROUN.

Le SSN camerounais considère le développement des ressources humaines comme une dimension fondamentale de son développement. Ainsi, il veille à la formation initiale et continue des personnels intervenant dans la production de l'information statistique. Cette formation est assurée principalement par les écoles de statistique que sont l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée

(ISSEA) et l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD). Les grandes écoles et universités nationales participent également et de plus en plus à cette formation avec la création de cycles de master en statistique.

A formation initiale diplômante assurée par les différentes écoles, il faut ajouter les formations continues organisées par l'INS pour le compte de l'ensemble du SSN et les différentes administrations sectorielles. Ces dernières comprennent des stages et des formations de courte durée dont le but est de renforcer les capacités des personnels dans la production et la gestion des statistiques.

Le SSN accueille aussi et reste ouvert aux personnels formés en dehors de ces institutions classiques dans la mesure du possible et en fonction des opportunités qui se présentent.

3. L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

3.1 Fonctionnement et mission

L'INS est un établissement public à caractère administratif créé par Décret N°2001/100 du 20 avril 2001. Sa mission essentielle est de veiller à l'élaboration, à la disponibilité et à la diffusion des statistiques fiables et adaptées aux besoins des acteurs économiques et sociaux.

A ce titre, il assure :

- La coordination des activités du Système National d'Information Statistique ;
- La disponibilité régulière des données et les indicateurs statistiques nécessaires à la gestion économique et sociale ;
- La conservation des fichiers des recensements et enquêtes réalisées par les administrations publiques et les organismes subventionnés ou contrôlés par l'Etat ;
- La facilitation du développement des sciences statistiques et les recherches économiques relevant de sa compétence, la promotion de la formation du personnel spécialisé pour le fonctionnement du SNIS.

L'érection de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN) en Institut jouissant d'une autonomie a redonné un élan nouveau dans la dynamique de relance de la production statistique. Cette évolution institutionnelle implique aussi plus de responsabilité dans un contexte où la demande exprimée par le public est de plus en plus forte.

Les domaines dans lesquels l'INS a apporté des améliorations notables sont :

- la production des comptes nationaux avec l'expérience réussie du module ERETES et l'adoption du SCN93 qui en font aujourd'hui un pays modèle et leader en Afrique dans le domaine,
- le suivi de la conjoncture avec notamment les prix à la consommation finale des ménages et le commerce extérieur ;
- les enquêtes auprès des ménages de différents niveaux et le suivi de la pauvreté ;
- l'appui au suivi des programmes et politiques nationales (DSRP, Gouvernance, etc.) et aux administrations sectorielles (Secteur rural, Carte sanitaire, carte scolaire, TIC) ;
- les statistiques démographiques et sociales à l'exception de la conduite des recensements de la population et de l'habitat ;
- la remise à niveau de la connaissance du niveau et des caractéristiques de l'emploi et du secteur informel.

La production statistique actuelle de l'INS ne couvre pas encore l'ensemble des besoins des utilisateurs. Les besoins mal couverts ou couverts partiellement par l'INS concernent essentiellement :

- Les domaines des statistiques des entreprises, l'environnement, l'état civil,

- La non désagrégation de certaines données (seulement disponibles au niveau national par exemple),
- La disponibilité de données avec une périodicité trop longue ou certaines avec retard par rapport à la périodicité prévue,
- Le suivi non régulier de l'emploi, de la consommation, des revenus mais seulement à l'occasion d'enquêtes ponctuelles.

La publication imminente des résultats du troisième recensement de la population et de l'habitat (RGPH), pourra par ailleurs permettre une actualisation de la base de sondage des différentes enquêtes et des estimations de population basées jusque là sur les résultats du RGPH de 1987.

La programmation au cours de l'année 2008 de la réalisation du recensement des entreprises participe également de cette logique d'améliorer la connaissance du secteur réel et le suivi de la conjoncture économique dans les secteurs productifs des biens et services.

Dans le domaine des prix, l'INS produit régulièrement depuis janvier 2001 deux types d'indices des prix : l'indice national des prix (INP) et l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). Ce dernier indice ne porte que sur Yaoundé et Douala et a été conçu dans le but de faciliter les comparaisons des prix au sein de la CEMAC. Son utilisation n'est cependant pas effective à cause du retard accusé par les autres pays dans sa mise en place.

Les comptes nationaux sont produits régulièrement avec l'application informatique ERETES depuis plusieurs années. Depuis la fin d'année 2004, ils sont reconnus par l'ensemble des administrations camerounaises et par les institutions internationales et deviennent la source unique des données. Il existe aussi deux publications sur la conjoncture à périodicité trimestrielle (Bulletin de conjoncture et Indicateurs de conjoncture). Un effort doit être encore fait pour compléter la séquence des comptes (jusqu'au compte e patrimoine) et la production des comptes infra annuelles et éventuellement régionaux (dans la perspective de la décentralisation.) Par ailleurs, une demande se fait de plus en plus croissante, c'est celle des comptes satellites sectoriels permettant d'évaluer la contribution des différents secteurs dans la production de la richesse nationale.

Le domaine de la publication et de la diffusion a connu lui aussi une nette amélioration, certes insuffisante, mais une certaine reconnaissance est avérée aux yeux des utilisateurs. C'est le cas des ouvrages de références (annuaire statistique et camerounais chiffres, du manuel de concepts et définitions) produits sur supports papiers et CD.

La mise en ligne du site Internet (www.statistics-cameroon.org) depuis 2005 et son optimisation en cours (acquisition d'une antenne VSAT) donne encore une impulsion au temps de réaction de la diffusion qui peut désormais se faire de manière instantané à travers le monde. L'idée de constitution et de consultation des bases de données en ligne est sur le point de se réaliser avec l'appui des PTF.

La dispersion de l'INS, sur deux sites certes relativement proches, et le nombre de bureaux limité par rapport à la taille du personnel font que les conditions de travail de l'ensemble du personnel sont loin d'être optimales.

Pour réaliser ces résultats, l'INS dispose sur le plan logistique, du moins au niveau central d'un parc informatique suffisant, tant au niveau des pools de saisie des données d'enquêtes qu'au niveau des bureaux. Bien que l'objectif d'un PC par cadre ne soit pas encore atteint, on peut l'estimer à ce jour à environ 0,85. Le parc automobile lui aussi vient de bénéficier d'un appui consistant avec une nouvelle flotte de 07 véhicules (elle devra être complétée à 10 au total avant la fin d'année 2008) acquis sur financement de l'Union Européenne.

Si cette situation logistique apparaît satisfaisante au niveau des services centraux, elle est plutôt désastreuse au niveau des agences régionales. Le plan d'urgence de restructuration de ces unités devra intégrer cette dimension.

Sur le plan de son fonctionnement, les textes organiques adoptés par le Conseil d'Administration lors de sa première session extraordinaire tenue le 10 octobre 2007 ne sont pas encore en application. Il s'agit de l'organigramme et des statuts du personnel. Les ressources financières sont allouées par l'État sous forme de subvention de fonctionnement et d'investissement. Ces ressources restent encore insuffisantes au regard des besoins.

Les appuis des PTF concourent au renforcement de la logistique de collecte et des traitements des données. Ces appuis inscrits dans les programmes de coopération entre les PTF et le Gouvernement. Il est important de noter que le budget des opérations est financé en très grande partie par les PTF ; ce qui crée une certaine vulnérabilité du SSN quant au respect du calendrier de publication des données.

Les ressources humaines de l'INS sont, elles, bien plus importantes que dans les autres INS d'Afrique subsaharienne francophone, mais restent très insuffisantes par rapport à la demande nationale. L'INS compte, au seul niveau central, 17 ingénieurs statisticiens économistes, 58 ingénieurs des travaux statistiques, 7 démographes et 40 cadres moyens de la statistique. Cet important effectif ne prend pas en compte les 27 cadres statisticiens et démographes du BUCREP dont un certain nombre pourraient revenir à l'INS après l'exécution du troisième RGPH. Il manque cependant des personnels d'appui et d'exécution, ce qui donne une allure de pyramide inversée lorsque l'on fait une représentation de ces effectifs par catégorie.

La gestion des carrières de l'ensemble des cadres statisticiens publics semble cependant poser plusieurs problèmes : 1°) l'immobilisme des cadres les plus anciens qui occupent le même poste bien trop longtemps (souvent plus de 10 ans) que ce soit dans les services décentralisés ou même à l'INS ; 2°) la forte mobilité des nouveaux cadres qui s'en vont « se chercher » ailleurs du fait de ce manque de perspective et/ou pour des motivations de rémunération plus avantageuses. Tout ceci crée un énorme préjudice en raison de la non capitalisation de l'expérience acquise dans un domaine et ce qui oblige à recommencer la formation interne à chaque coup.

L'achèvement de la mise en place du nouvel organigramme de l'INS et du nouveau statut des personnels en charge de la production statistique vont permettre de relancer la production statistique pour la situer au-delà des standards internationaux et faire basculer le SSN du Cameroun par exemple du SGDD à la NSDD.

3.2 Les agences régionales de l'INS

Résultats de la mutation institutionnelle qui crée l'INS en lieu et place de la DSCN, les agences régionales de l'INS héritent du passif des ex- services régionaux de la statistique, naguère rattachés sur le plan administratif au secrétariat général du ministère chargé de la statistique, et au plan technique à l'ex-DSCN. A ce jour, le constat est tout ce qu'il y a de triste et il convient de changer d'orientation conformément à la nouvelle vision. Il devra s'agir de créer quelque chose de nouveau à la place, en fonction des missions dévolues à l'INS en conformité avec les résultats attendus.

L'objectif ici étant d'alimenter les services centraux de l'INS d'une part pour la compilation des informations nationales, et d'autre part de fournir l'information locale pour une meilleure lisibilité de l'action économique et sociale au niveau régional dans le nouveau contexte de la décentralisation.

Il convient toutefois d'être réaliste et de configurer chaque agence régionale en fonction de son environnement afin de mieux répondre à cette préoccupation de produire l'information d'aide à la décision au niveau local et de représentation de la Direction générale en matière de coordination des autres services administratifs sectoriels en matière statistique. Chaque agence aura donc une dimension et un cahier de charges spécifiques à honorer.

4. LE BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ÉTUDES DE POPULATION (BUCREP)

Les missions du BUCREP selon les textes sont de :

- Participer à l'exécution et au suivi des études, enquêtes et recensements en matière de population en vue de permettre la prise en compte de la variable « Population » dans le processus de développement socioéconomique,
- Élaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, études, recherches et enquêtes auprès de la population.

Depuis sa création, l'activité principale réalisée par cette institution est le troisième recensement général de la population et de l'habitat (3^{ème} RGPH). Le dénombrement principal a été effectué en novembre et décembre 2005. Le 2^{ème} RGPH date d'avril 1987 alors que la périodicité recommandée au niveau international est de dix ans. S'agissant du 3^{ème} RGPH, les travaux d'exploitation sont en cours et les résultats globaux devraient être publiés avant la fin d'année 2008.

5. LES SERVICES EN CHARGE DES STATISTIQUES DES ADMINISTRATIONS SECTORIELLES

Jusqu'à la réorganisation gouvernementale intervenue en 2004, les concertations avec les services de la Réforme Administrative (SPRA) avaient abouti à créer au sein de chaque ministère, du moins à faire ressortir dans chaque organigramme, une structure d'importance relative selon la configuration de chaque ministère (Direction, Sous Direction ou Cellule, service ou bureau), avec une dénomination claire faisant référence à la production statistique. C'était en respect d'une précédente recommandation du Conseil national de la statistique (CNS).

Mais les derniers changements intervenus dans la structure gouvernementale n'ont pas semblé reconduire cette disposition. Au point où l'on se retrouve avec des structures ayant la responsabilité de la production statistique « noyées » dans une dénomination anonyme et créant par conséquent une marginalisation des activités statistiques dans le département ministériel.

L'analyse de structure gouvernementale par la définition des organigrammes fait ressortir 03 groupes de services statistiques sectoriels :

- La structure statistique apparente dans l'organigramme et des moyens de fonctionnement et de production visibles dans le budget,
- La structure statistique apparente dans l'organigramme, mais sans ressources inscrites et identifiées,
- Volonté politique non exprimée, et structure non identifiée dans l'organigramme.

D'une manière générale, le dispositif statistique des ministères sectoriels est à repenser dans le cadre de cette stratégie. Car, en s'inscrivant dans le cadre d'un système global ou holistique, il est impératif qu'il n'y ait pas des maillons faibles à défaut d'être « morts » dans la chaîne.

Cette insuffisance institutionnelle mérite par conséquent d'être corrigée par une disposition permanente qui doit veiller à faire apparaître cette préoccupation dans l'organigramme de chaque ministère, à l'instar des cellules de communication, des contrôles financiers et ou des inspections.

5.1 Les ministères sectoriels

5.1.1 Le secteur rural

- le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)

- le ministère de l'élevage et des industries animales (MINEPIA)
- le ministère de l'environnement et protection de la nature (MINEP)
- le ministère des forêts et de la faune (MINFOF)

Au MINADER, la Direction des études et statistiques agricoles (DESA) a la responsabilité de la production et de la centralisation des informations statistiques sur le secteur. Au MINEPIA, c'est la Cellule des études et des statistiques de la Division des études et de la coopération. Dans les autres ministères par contre, il n'existe pas encore de structure centralisant l'information statistique.

Ainsi les données structurelles sur l'agriculture camerounaise datent du recensement agricole réalisé en 1984/85. Le prochain REGA dont les travaux préparatoires ont démarré en 2005 (une fiche agricole a été annexée au RGPH3 est actuellement en cours d'exploitation) devrait être bouclée avant 2010. Les financements sont en phase de bouclage et les opérations de collecte devraient se dérouler au 1^{er} trimestre 2009 au plus tard.

La DESA est organisée autour d'une Sous direction et 2 Cellules : la Sous-direction des Enquêtes et Études Statistiques (SDEES), la Cellule des Synthèse Statistiques et des Revenus Agricole (CSSRA) et la Cellule des Informations et de l'Alerte Rapide.

La DESA compte 28 personnels (statisticiens, économistes, agronomes) dont 4 statisticiens placés à différents niveaux de décision : 03 Ingénieurs statisticiens économistes (1 sous-directeur, 1 ingénieur d'études et 1 cadre) et 01 Ingénieur des Travaux Statistiques (Ingénieur d'études).

Depuis l'arrêt des opérations de collecte des statistiques agricoles annuelles en 1993, la structure ne dispose plus de personnel enquêteur de base sur le terrain. Il existe cependant des cadres au niveau des régions et départements.

En dehors des spécialistes (statisticiens) et de quelques cadres de l'administration centrale, ce personnel manque de formation et de mises à niveau régulières en techniques de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques.

Au niveau central, la DESA dispose de 7 véhicules en état de marche (dont 7 acquis dans le cadre de la préparation du 3^{ème} Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage⁴), et 29 ordinateurs. Au niveau régional, la DESA dispose d'un véhicule dans chaque région et une moto dans chaque département, acquis également dans le cadre de la préparation du 3^{ème} RGAE.

Malgré le nombre d'ordinateur du bureau central, seuls les responsables jusqu'au rang de chef de service et les secrétaires disposent d'un poste de travail. Les autres personnels ont à leur disposition une salle aménagée pour la saisie des opérations statistiques réalisées à la DESA, constituée de 11 ordinateurs et d'une imprimante.

Depuis plusieurs années, la qualité des statistiques agricoles s'est fortement dégradée et des efforts restent à faire pour produire des statistiques de meilleure qualité :

La base de sondage pour les enquêtes agricoles annuelles est vieille de plusieurs décennies (1984), ce qui constitue un handicap pour la fiabilité des données produites; (2) Les enquêtes agricoles annuelles ne sont plus menées depuis 1993, les statistiques agricoles actuellement produites (document AGRI-STAT) sont basées sur les estimations effectuées à partir des déclarations des techniciens de terrain (AVZ) et des statistiques administratives;(3) Les données structurelles sur le secteur agricole datent du dernier recensement agricole réalisé en 1984; (4) Les données sur les prix et la commercialisation des

⁴ RGAE

produits agricoles (prix sur les marchés ruraux et urbains, stocks détenus par les commerçants, états des pistes de desserte, ...) ne sont plus produites et diffusées de façon hebdomadaire après l'arrêt du financement FAO/PNUD; (5) Les prévisions des récoltes et des disponibilités alimentaires dans les zones à risque ne sont effectuées de même que l'identification et le suivi des groupes à risque; (6) Les études statistiques du secteur agricole ne sont pas menées (études de filière par exemple), ou le sont dans le cadre des projets et programmes suivant des méthodologies inadéquates, (7) Les délais de publication longs, le dernier AGRI-STAT date de 2005, etc.

Pour y remédier, un ambitieux programme de redynamisation des statistiques agricoles a été conçu et vise notamment : i) le Développement du système des informations agricoles, ii) le suivi et l'évaluation des productions agricoles et de la sécurité alimentaire, iii) Le renforcement des capacités techniques et opérationnelle, iv) la décentralisation progressive de la production des informations statistiques et v) le développement d'un partenariat avec les institutions.

La Cellule des Études et des Statistiques (CES) de la Division des Études, des Statistiques et de la Coopération (DESC) est l'organe chargé des statistiques au MINEPIA. Ses bureaux sont logés à Mvog Beti (à côté du Parc Zoologique).

En ce qui concerne le personnel en charge des statistiques au MINEPIA et le circuit de l'information statistique au niveau central, on ne compte aucun statisticien sur les 05 cadres de la Cellule.

Au niveau des services déconcentrés, les informations sont compilées par les services de productions animales des délégations régionales, selon un circuit de remontée d'informations qui part des unités de base (divers centres) qui sont compilées au niveau de la délégation d'arrondissement, puis du département .

Malgré l'existence de ce dispositif conceptuel, la production statistique est aujourd'hui très lacunaire dans ce domaine. Une étude conduite en 2007 sur le diagnostic du système de collecte de données statistiques au MINEPIA a permis de proposer un canevas de collecte d'information statistique.

A cet effet, le ministère compte énormément sur Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage - RGAE (le dernier recensement du cheptel remonte à 1984/85) pour relancer sa production statistique à partir de cette nouvelle base.

Pour mener à bien ces missions, la DESC/CES se devra notamment réhabiliter les services de statistiques déconcentrés, se doter des ressources humaines, matérielles et financières adéquates. Un programme de Renforcement des capacités du personnel de la DESC devra compléter cette nouvelle dynamique, et devra viser en particulier les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques et zoo-économiques, l'initiation à l'informatique et aux logiciels appropriés de traitement et d'analyse de données statistiques et les nouvelles techniques d'enquêtes prospectives.

Dans le domaine des forêts et de la faune ; de l'environnement et de la protection de la nature, peu de données sont disponibles et il n'existe pas de structure centralisant les données statistiques. Toutefois il existe une cellule de suivi au niveau du Secrétariat général. Elle est chargée de la centralisation de tous les rapports d'activités, des programmes d'actions et des programmes de travail annuel (PTA) des services centraux et déconcentrés.

Il y a cependant lieu de reconnaître l'existence de données statistiques à des niveaux divers selon les missions des directions techniques. Faute de renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs (producteurs de données) pour présenter ces données en termes statistiques.

Il s'avère par conséquent nécessaire de procéder à une mise à niveau d'abord sur le plan institutionnel et ensuite sur le plan pratique la conception et la mise en place d'un système de circulation des informations statistiques. Ce programme de réforme institutionnelle devra s'accompagner d'un renforcement des capacités sur les plans humain, matériel et d'un programme d'activités dont les

résultats attendus devront répondre à la préoccupation de l'heure, tant au niveau national qu'international en matière de gestion de l'environnement et des écosystèmes.

Le diagnostic a mis en exergue les principales causes de cette situation dont : le cadre institutionnel déficitaire (plusieurs structures non coordonnées produisant avec des méthodes peu scientifiques des statistiques sur le secteur) ; le manque de ressources humaines en statistiques ; l'insuffisance des ressources financières et matérielles et - les difficultés liées aux questions de méthodologies à appliquer dans un domaine jusque là nouveau.

5.1.2 Le secteur éducation/formation

- le ministère de l'éducation de base
- le ministère des enseignements secondaires
- le ministère de l'enseignement supérieur
- le ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
- le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle

A la date de ce rapport, cinq ministères sont concernés actuellement par la production des statistiques de l'éducation. Les statistiques pour les enseignements maternel et primaire sont produites par le Ministère de l'Éducation de base (MINEDUB) dans le cadre de la carte scolaire. Le Ministère des Enseignements secondaires (MINESEC) a la charge de produire les statistiques de l'enseignement secondaire ; Le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle devrait s'occuper des statistiques de son domaine intitulé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) produit régulièrement un annuaire pour l'enseignement supérieur. Le MINRESI quant lui a la responsabilité de couvrir le secteur de la recherche.

D'une manière générale, la production des statistiques brutes relevant du MINEDUB peut être considérée comme à jour : l'annuaire statistique 2006 / 2007 et les rapports d'analyse publiés et la campagne 2007/2008 en cours (février 2008) ; les bases de données de résultats sont également disponibles. Le problème majeur à signaler ici est celui de l'évaluation de la qualité de ces données en vue de permettre des analyses approfondies et pertinentes pour des politiques à mettre en place dans le sous secteur de l'éducation de base. Cela devrait donc constituer un axe prioritaire dans le sens d'un renforcement des capacités de ce ministère. Ce renforcement des capacités devra porter tant sur les effectifs que sur les connaissances en matière d'analyse statistique, sans oublier une réorganisation institutionnelle. En effet, c'est la Cellule de la Planification (CPL), au sein de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération (DPPC) qui a la responsabilité de la production des statistiques.

Parmi les avantages que l'on peut retenir ici, c'est l'organisation déjà mise en place en ce qui concerne le système d'information (le circuit) qui a identifié tous les maillons de la chaîne de remontée de l'information, de la base jusqu'au sommet qui est le niveau central.

Le MINESEC semble quand à lui connaître un léger retard dans la publication de ses statistiques brutes. La dernière publication date de 2007 pour des données de l'année 2005/ 2006. La dernière campagne de collecte pour la carte scolaire réalisée avec l'appui technique de l'INS devra couvrir les périodes concernées pour résorber le retard.

Comme au MINEDUB, l'élaboration et la centralisation des statistiques se fait par une cellule de la planification au sein de la division des Division des Projets, de la Coopération, de la Planification et de l'Orientation Scolaire DPCPOS.

Les besoins en renforcement des capacités sont pratiquement les mêmes ici qu'au MINEDUB en plus de celui de mettre à jour les données produites dans le cadre de la carte scolaire. L'avantage du circuit de l'information est également à capitaliser.

Le domaine de la formation professionnelle reste quant à lui un vaste champ à déblayer et dont l'urgence est de commencer par la conception et la mise en place d'un système d'information cohérent et performant.

Les statistiques sur l'enseignement supérieur font l'objet d'un annuaire statistique publié environ une année après la rentrée universitaire. La fiabilité des données et les délais de disponibilité des résultats pourraient être améliorés relativement avec une nouvelle méthode de collecte (basée sur des questionnaires améliorés et harmonisés) et quelques moyens informatiques.

Le MINRESI est au stade embryonnaire d'élaboration et de conception de son système d'information statistique. Ce travail qui se fait en collaboration avec l'INS devrait aboutir au courant de cette année 2008 par une maîtrise de la situation de base (état des lieux).

Les ressources humaines, particulièrement en statisticiens, sont bien trop limitées actuellement dans les cinq ministères pour assurer la production minimale dans des délais raisonnables. La plupart des services en charge de la production et de la centralisation des statistiques sont assurés par des enseignants (excepté le MINESUP qui a un statisticien). Il s'avère par conséquent opportun qu'au niveau de chaque ministère, une évaluation du dispositif soit menée et propose un schéma d'organisation des travaux statistiques, en estime les moyens humains nécessaires selon le profil et la charge de travail (tant au niveau de la collecte, du traitement et de l'analyse) et les programmes de travail d'urgence à élaborer.

5.1.3 Le secteur de la santé

Les statistiques du secteur santé au Cameroun devraient être compilées par la cellule des informations sanitaires au sein de la Direction des Études et Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE). Elle compte à date une équipe de 06 personnes dont un statisticien - démographe. Les autres personnels sont des cadres relevant du secteur de la santé.

Les résultats produits par la cellule se résument à la compilation des données statistiques sous forme de carte sanitaire (la dernière date de 2004) et autres supports. Il n'est pas élaboré d'annuaire statistique ni de rapports d'analyse de ces informations.

En collaboration avec l'INS, un projet d'actualisation de la carte sanitaire est en chantier et devra être exécuté au cours de cet exercice 2008.

La Stratégie Sectorielle de la Santé (2001-2010) comportait environ 41 programmes, chacun ayant en principe une unité de suivi/évaluation dont le bilan de la production statistique à ce jour est contrasté. Récemment évaluée à mi-parcours et actualisée pour 2008-2015, cette stratégie s'appuie désormais sur des interventions prioritaires regroupées en quatre domaines d'intervention.

Le programme NHMIS, très ambitieux au départ avec une collecte mensuelle de données au niveau de chaque formation sanitaire n'a pas connu l'évolution souhaitée. En cohérence avec les exigences de l'approche sectorielle SWAP adopté depuis 2005-2006, ce programme est actuellement en révision profonde. L'analyse de situation de ce système a été menée et a fait ressortir entre autres dysfonctionnements, une lacune grave : l'absence de centralisation des données tant au niveau régional que national par l'intermédiaire de publications périodiques.

Dans le cadre de la remise à niveau du système d'information sanitaire (SIS), de nouveaux registres harmonisés de recueil de données dans les formations sanitaires viennent d'être élaborés puis testés et leur mise à échelle est imminente. Un plan stratégique de renforcement du SIS est en cours d'élaboration dans le cadre du Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS, en anglais *Health Metric Network*). Ce plan prévoit notamment des outils et des mécanismes harmonisés de suivi/évaluation qui prennent en compte les divers besoins en la matière.

Les ressources humaines du MINSANTE, particulièrement en statisticiens, sont bien trop limitées actuellement pour assurer la production minimale dans les délais raisonnables ; les mesures correctives, après évaluation du dispositif, envisagent de proposer un schéma d'organisation des travaux statistiques, en particulier par une coordination plus forte, une harmonisation des méthodes de collecte et de traitement des données, et une estimation des moyens humains nécessaires propres à garantir la pérennité et l'efficacité du dispositif statistique.

5.1.4 Le secteur industrie & services

- le ministère de l'énergie et de l'eau
- le ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique.
- le ministère des petites et moyennes entreprises, etc.
- le ministère du commerce
- Le ministère du Tourisme

Exception faite du ministère du Tourisme qui dispose d'une Division de la Planification et de la Coopération avec une cellule des statistiques, les autres ministères, la plupart issus de la dernière réorganisation gouvernementale des 2006, ne dispose d'un service dédié en charge de la production des statistiques.

Le ministère du commerce participe cependant au CTBC (comité technique de la balance commerciale) pour la validation des résultats du commerce extérieurs sur la base des statistiques douanières produites par la DG/ Douanes et traitées en statistiques du commerce extérieur par l'INS.

Certes des données existent, mais sont éparpillées dans les différentes directions techniques de chaque ministère. L'urgence est donc, 1°) de créer sur le plan institutionnel des unités à cet effet et, 2°) avec l'appui de l'INS de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes d'informations sectorielles afin de participer à la dynamique de l'ensemble du SSN.

S'agissant des statistiques touristiques, l'Organisation Mondiale du Tourisme a proposé comme statistiques fondamentales, celles relatives aux arrivées des touristes aux postes frontières terrestres, maritimes et aériens. Pour cela, la maîtrise des entrées par terre demeure un problème à résoudre en même temps que l'élaboration des statistiques sur la demande encore inexistante devrait être envisagée dans le processus de mise en place du compte satellite du tourisme au Cameroun.

Le dernier annuaire publié en 2007 compile l'essentiel de ces données à l'horizon 2006. Le projet d'élaboration des comptes satellites est lui aussi amorcé en collaboration avec l'INS et les résultats devraient être rendus disponibles en 2009.

L'équipe en charge de ces activités compte au total 11 personnes dont, un Ingénieur, par ailleurs Chef de division. C'est dire si le personnel d'exécution et d'appui est nécessaire et indispensable pour accomplir les dites missions et obtenir les résultats attendus.

5.1.5 Le secteur social

- le Ministère du travail et de la sécurité sociale (MINTSS)
- le Ministère de la jeunesse (MINJEUN)
- le Ministère des sports et de l'éducation physique (MINSEP)
- le Ministère des affaires sociales (MINAS)
- le Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF)

Seuls les ministères du Travail et des Affaires sociales disposent en leur organigramme des unités dédiées à la production statistique.

Pour les autres ministères, les données statistiques sont compilées dans les cellules en charge des études et de la planification.

Dans un cas comme dans l'autre, la production des données statistiques est très lacunaires et méritent une action énergique dont le point de départ est l'organisation des unités sur le plan institutionnel.

Il s'agira d'abord d'identifier les différentes sources de données et de concevoir, puis mettre en place un circuit ou système de circulation de l'information jusqu'à leur compilation au niveau central ou national.

Pour l'heure, le MINTSS dispose d'une cellule de l'informatique et des statistiques qui fonctionne sans statisticien. Une priorité doit donc être accordée au renforcement des capacités de l'équipe en place, puis songer à un déploiement des cadres statisticiens dans ces unités. Les structures rattachées comme le Fonds National de l'Emploi (FNE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) devraient aussi être d'importants producteurs de statistiques selon leur champ de compétence respectif.

La Division des études et statistiques de la CNPS a produit régulièrement un annuaire statistique de l'année 2000 jusqu'en 2004. Le contenu de cet annuaire pourrait certes être amélioré mais il présente néanmoins l'essentiel des statistiques disponibles sur le champ couvert, c'est-à-dire l'ensemble du personnel des entreprises du secteur formel hors fonction publique. La relance de l'annuaire et d'autres travaux statistiques à réaliser nécessitent un renforcement des capacités et une assistance technique pour les réaliser.

Ce renforcement des capacités devrait également viser le FNE qui pourrait mettre à jour les différents fichiers et statistiques de résultats réalisés à son niveau.

Le MINPROFF a quant à lui dispose d'un service des statistiques au niveau de la délégation régionale, mais pas au niveau central. La responsabilité de la centralisation et de la production des statistiques incombe à la cellule de planification de la division des Etudes et Planification. Cette situation est équivalente à celle du MINAS. Aucune publication n'est d'actualité dans ces 02 ministères en matière statistique. Un projet de carte sociale a été initié par le MINAS en 2005 et en 2007 et n'a pas connu un dénouement heureux.

Les ministères de la jeunesse et de celui en charge des sports et de l'éducation physique sont pratiquement dans la même configuration.

Compte tenu de la sensibilité de ce sous secteur tant les phénomènes et les manifestations de la pauvreté y sont perceptibles, il paraît urgent de mettre en place un dispositif de mesure des indicateurs qui permettent au Gouvernement de prendre la température du climat social et des comportements humains.

5.1.6 Le secteur des infrastructures

- le Ministère des Travaux Publics (MINTP)
- le Ministère des Transports (MINTRANSPORTS)
- le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)
- le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH)
- Le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE)

Au MINTP, c'est la Division des Études, des Normes et de la Planification qui a la charge de produire et compiler les statistiques, mais il n'existe pas une unité dédiée à cet effet dans l'architecture organique du ministère. Il n'est donc pas produit un annuaire statistique du secteur. Toutefois, Le MINTP dispose de statistiques sur le réseau routier camerounais depuis quelques années dans le cadre d'une banque de données. Elle concerne seulement le réseau prioritaire qui représente environ 80% du trafic routier. Ces statistiques ne font pas l'œuvre de publication régulière. Un projet est cours en collaboration avec l'INS porte sur un inventaire des routes rurales à réaliser en 2008. Il apparaît donc plus que nécessaire de créer et d'organiser dans les meilleurs délais une unité en charge de la production et de la centralisation des données et informations de ce secteur parmi ceux déclarés prioritaires par le Gouvernement dans le DSRP.

Le Ministère des transports dispose d'une cellule des statistiques au sein de la Division des Études, de la Planification, de la Programmation et de la Coopération. Elle compte un effectif de 03 personnes dont 02 ingénieurs statisticiens et 01 ingénieur des TP. Le dernier annuaire publié date 2003 et a été financé par la Banque Mondiale dans le cadre du Programme sectoriel des transports (PST). La principale difficulté entravant la production des résultats attendus de cette unité es liée au manque

financement (équipements, collecte, traitement, analyse, publication), l'Etat n'ayant pas pu prendre la relève du PTF dès la fin du projet.

Le MINDUH ne dispose pas d'une unité en charge de la production et de la centralisation des données statistiques. Il s'appuie pour l'heure et pour l'essentiel sur la production de l'INS. Selon les missions organiques, cette activité relève de la compétence de la Cellule des études et de la planification au sein de la Division des Études, de la planification et de la Coopération. La production interne est quasi inexistante. Et comme la structure est de création récente (le MINDUH est créé en 2004) et que l'intérêt porté au secteur urbain dans le cadre du DSRP est grandissant (voir C2D, PDUE, décentralisation etc.), la création et l'organisation d'une unité en charge de la production et de la centralisation des données et informations statistiques du secteur urbain apparaît comme une nécessité de premier ordre. Cette unité devrait démarrer son activité par l'élaboration des instruments de normalisation (nomenclatures, normes et définitions, etc.). Son financement devrait par ailleurs éviter de reposer sur les projets des PTF si on veut garantir sa pérennité.

La production statistique du MINEE est quasi nulle et il n'existe pas de cellule statistique centralisant le peu d'informations disponible provenant des différents domaines couverts : ressources hydrauliques et ressources énergétiques. Un observatoire des ressources hydrauliques, créé en 2000 avec l'appui de la Coopération française, avait permis de réaliser en 2001 un recensement exhaustif des points d'eau mais aucune actualisation n'a été réalisée depuis faute de moyens.

La production statistique du sous/secteur des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) mérite elle aussi d'être organisée. En effet, il existe 02 services en charge des statistiques dans 02 directions opérationnelles (la Direction des Normes et du contrôle de l'activité Postale et la Direction de la Réglementation du secteur des télécommunications). Ces 02 services comptent au total 02 personnes qui sont les chefs de services avec un profil de contrôleur de poste et ingénieur des télécommunications. Il n'existe pas à l'heure actuelle de publication de référence périodique sur les statistiques de ce sous secteur. Une enquête SCAN6ICT a été menée en 2005 avec la collaboration de l'INS avec un financement de la CEA. Des organismes rattachés (notamment l'agence régulation des télécommunications) essaient de mettre sur pieds des initiatives tendant à produire des informations portant sur la demande des utilisateurs.

Quelques données statistiques sont disponibles (sur les services postaux et sur les abonnés au téléphone) mais il n'existe aucune publication centralisant ces données en provenance de la Direction de la poste et de la Direction des télécommunications.

D'importants efforts seront nécessaires pour suivre de manière régulière l'évolution de la disponibilité et l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication. Un renforcement des capacités est indispensable pour que les responsables, d'une part, puissent maîtriser les méthodologies de collecte et de traitement des données et, d'autre part, disposent des moyens matériels et financiers pour organiser la collecte des données.

Il apparaît donc aussi pertinent et urgent de mettre en place un système d'information permanent et efficace pour la production des données et informations statistique de ce sous secteur dont l'expansion est un pilier de l'accès à la modernité.

5.1.7 Le secteur de la Gouvernance

- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)
- Le Ministère de la Justice (Y compris l'administration pénitentiaire)

Il existe au MINATD une Cellule informatique et des statistiques dont la visibilité pour l'instant recouvre essentiellement les activités informatiques. Il n'y a aucune activité de centralisation des statistiques en provenance des différentes directions du Ministère ni publication statistique. L'absence actuelle de statisticien ou de cadres avec des compétences statistiques fait peser des doutes sur les possibilités de mise en place d'un programme ambitieux de production de données statistiques. Le MINATD a

également la responsabilité des statistiques sur les collectivités locales par l'intermédiaire de la Cellule des Etudes de la Direction des collectivités locales décentralisées. Au niveau des collectivités territoriales, il n'existe aucune donnée statistique tant sur le personnel et les données financières que sur les activités. Dans le cadre des politiques de décentralisation et de lutte contre la pauvreté, le suivi de ces collectivités est cependant fondamental. Une collecte annuelle des données auprès des 360 collectivités territoriales devrait pouvoir être organisée sans trop de difficultés avec un renforcement des capacités statistiques dans le cadre du CTSE/DSRP. Il n'est pas superflu ici de rappeler que la méthodologie de suivi participatif du DSRP (Cf. Rapport SOFEG) avait retenu la commune comme point d'enracinement de cette approche de suivi évaluation.

Au MINJUSTICE, la Cellule de l'Informatique et des statistiques dispose de deux personnes (un greffier et un statisticien). Elles sont chargées de l'exploitation du questionnaire et de la confection du bulletin statistique. Elles disposent pour cela de deux microordinateurs et d'une ligne téléphonique restreinte dans la ville de Yaoundé. Ce mode de collecte et l'insuffisance des moyens humains et matériels font que les statistiques sont publiées avec un retard et sont d'une fiabilité relativement limitée. Les statistiques sur les activités judiciaires sont publiées seulement depuis l'année judiciaire 2002/2003 dans un bulletin intitulé "Statistiques du Ministère de la Justice". Les données sont collectées auprès de l'ensemble des juridictions de droit écrit du pays à l'aide d'un questionnaire transmis par courrier et traité manuellement. Les juridictions de droit local ne sont pas prises en compte pour le moment et elles constituent une part importante des instances qui prennent des décisions. Au niveau de la juridiction, le questionnaire est rempli par un personnel non initié à la chose statistique (généralement les greffiers).

Le Ministère de la Justice a également la responsabilité de produire les statistiques de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire de la direction de l'Administration Pénitentiaire. Des données statistiques sur les détenus et le personnel pénitentiaire sont produites régulièrement. Un questionnaire est rempli chaque mois par les 70 établissements pénitenciers. Le traitement des données est manuel et seuls quelques tableaux sont chiffrés au niveau hiérarchique.

Pour l'heure, un projet de renforcement des capacités en vue d'une amélioration de la tenue des statistiques judiciaires et pénitentiaires a été élaboré et validé. Sa mise en œuvre devra en principe se faire au cours de l'année 2009 et porte essentiellement sur un appui à la formation (collecte et traitement au niveau des 10 cours d'appel ; compilation et analyse au niveau central du ministère) d'une part et un appui logistique d'autre part avec un accent particulier sur l'équipement informatique.

5.2 Les administrations de coordination

5.2.1 Le Ministère des Finances et du Budget

Pour des besoins d'opérationnalisation, nous distinguons ici 03 sous groupes :

- les régies financières,
- les finances publiques et
- la prévision économique.

Les régies financières

Les régies financières du ministère chargé des finances ont depuis la sortie de crise (dès la 2^e moitié des années 90) intégré la statistique comme un facteur multiplicateur de leur rendement. En témoigne la forte demande en personnel statisticien et le fort attrait exercé sur les produits des différentes écoles de formation. Et le résultat ne s'est pas fait attendre et ils sont aujourd'hui suffisamment visibles. Tant au niveau de la DGI, la DGB, la DGD et la DGTCFM, le corps des statisticiens jouit d'une très forte crédibilité et d'une présomption de bon rendement. Et le vœu est aujourd'hui de renforcer les effectifs dans ces différentes administrations de façon considérable.

S'il est vrai que le renforcement des effectifs de personnels statisticiens a permis d'améliorer le rendement des administrations des régies financières, il est tout aussi important pour ces administrations de centraliser et de compiler les informations sous forme de statistiques nécessaires pour l'analyse des finances publiques. Et la forte présence de statisticiens doit pouvoir aider à atteindre cet objectif.

Les Finances Publiques et la Balance des Paiements

La production de la BdP dans les pays de la CEMAC relève de la compétence de la BEAC en dehors du Cameroun qui élabore lui-même sa BdP. Dans le même registre, les statistiques et les cadres de cohérence d'analyse des finances sont également produits par des structures en place au sein du ministère en charge des finances. Si les statistiques de FP sont pratiquement à jour par rapport aux échéances de leur diffusion, celles sur la Balance des paiements accusent un certain retard. La dernière en date est de 2004.

Un renforcement des capacités sur le plan des effectifs et des méthodes apparaît nécessaire pour relever les défis que posent ces 02 activités pour l'amélioration de la traçabilité dans la gestion des FP au Cameroun.

La Prévision économique

Les services de prévision économique sont l'un des plus gros utilisateurs de statistiques et de statisticiens. Et comme une bonne prévision s'appuie sur de bonnes statistiques, de bonnes méthodologies et des cadres compétents, nous tirons toutes les conséquences de l'urgence d'un renforcement des capacités de cette structure tant sur le plan des effectifs que de la formation des cadres. Un bref aperçu des effectifs en place fait ressortir un déficit important de plus de 20 cadres si l'on veut se conformer à l'organigramme actuel. Évidemment, la mise à jour des connaissances et l'intégration des nouvelles approches méthodologiques en la matière doivent pouvoir s'inscrire dans le programme de formation.

5.2.2 Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

D'après les missions qui lui sont assignées dans la dernière organisation du travail gouvernemental, le MINEPAT est beaucoup plus un utilisateur de statistiques ; les activités de production sont plutôt marginales ou fatales. C'est le cadre par excellence de mise en cohérence des informations par le SSN et de leur intégration dans l'élaboration et le suivi évaluation des politiques. Les exigences ici vont donc surtout dans le sens de la disponibilité et de la qualité des statistiques produites par l'ensemble du SSN.

Pour bien utiliser les statistiques, il faut avoir la capacité de les comprendre et de les critiquer et les analyser. C'est pour cela que le MINEPAT s'avère être par ailleurs un autre gros demandeur de personnel ayant des compétences pointues en statistique et disciplines connexes. Des programmes de formations initiales sont donc à promouvoir pour satisfaire cette demande et un renforcement des capacités existantes est également indispensable pour actualiser les connaissances, acquérir les nouvelles et les utiliser dans l'élaboration et le suivi évaluation des politiques nationales et sectorielles mises en œuvre par le gouvernement.

5.2.3 Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)

Le MINFOPRA ne dispose pas d'une unité dédiée en charge de la production et de la centralisation des informations statistiques sur le plan organique. Les activités y relatives sont menées au sein de la Division des Études, de la Prospective et du Contrôle des Effectifs (DEPCE) qui comprend trois cellules, dont deux contribuent à la production des statistiques, notamment, la Cellule de Contrôle des Effectifs et la Cellule de la Prospective. Ces 02 cellules comptent 08 personnes dont le chef de Division qui est le seul statisticien. Pour l'heure, aucune compilation de données sous forme d'annuaire n'est disponible. Les résultats attendus et escomptés par la nouvelle équipe en place sont de redynamiser outre la production des données et l'actualisation des bases de données existantes, mais aussi les analyses sous forme de bulletins périodiques. Un accent majeur étant mis sur la qualité des données à produire et les

analyses subséquentes. Le besoin d'un renforcement des capacités en matières de méthodologies de collecte, traitement et analyse apparaît comme une priorité de premier ordre dans ce ministère de coordination dont l'interférence avec les services des finances (maîtrise de la solde des personnels de l'état à travers les effectifs) est un pilier de la transparence et de la qualité de l'équilibre des finances publiques.

5.2.4 Les services de souveraineté (DGSN, Ministère de la défense, les services du Premier Ministre, la Présidence de la République du Cameroun)

Le Ministère de la défense et la Délégation Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), en dehors des informations d'ordre stratégique et donc confidentiel, contribuent à la production des données sur la sécurité des personnes et des biens, de la sécurité routière et en matière de police judiciaire et d'émigration.

La Présidence de la République du Cameroun (PRC) et les Services du Premier Ministre (SPM) sont quant eux plus des utilisateurs en tant que structures de décision et de coordination de l'action gouvernementale. Cette situation implique un besoin de renforcement des capacités d'analyses en matière statistique et de facilitation d'accès aux données à ces instances.

5.3 Les administrations publiques déconcentrées et décentralisées

5.3.1 Les Établissements Publics Administratifs (EPA)

Selon qu'ils ont un objet industriel et commercial ou social, chaque entreprise publique devrait disposer d'une unité de production et d'analyse statistique. Dans certain cas, l'entreprise devrait utiliser ce service pour ses prévisions internes, soit de production, de recettes et/ou d'utilisations des ressources.

5.3.2 Les collectivités locales et décentralisées

A l'heure de la décentralisation annoncée, il est de bon ton que le principe de la GAR intègre la culture managériale des dirigeants tant à l'échelle nationale que locale. Ainsi les communes et communautés urbaines se doivent de bâtir leur mode de gestion sur les faits et le suivi /évaluation pour convaincre susciter l'adhésion des populations.

Selon leur poids et leur taille, chaque commune et chaque communauté urbaine devraient disposer d'un service en charge de produire des statistiques pour des besoins de la gestion courante d'une part et de remontée à l'échelon supérieur pour nécessité de compilation.

Il existe en premier lieu indéniablement un problème de motivation du personnel statisticien mais ce problème semble général à l'ensemble du personnel de l'administration.

Par ailleurs, on constate aussi actuellement une collaboration assez difficile entre l'INS et certaines administrations sectorielles. Tout se passe comme si les administrations sectorielles semblaient craindre une hégémonie de l'INS, ce qui les amène souvent à fonctionner en autarcie.

Cet état de choses pourra trouver une solution définitive avec la nouvelle configuration du statut des personnels en charge de la production statistique dans le SSN. Un axe de réflexion mérite d'être engagé dans ce sens.

La principale piste à explorer est celle qui viserait à harmoniser le statut du personnel, notamment en termes de rémunération et d'incitations à tous les personnels de l'INS et des administrations sectorielles qui participent à la production statistique. Ces personnels pourraient par exemple ainsi relever et/ou répondre sur plan technique de la responsabilité de l'INS qui gèrerait leur plan de carrière.

A3. LES DIX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE

Principe n° 1 : Pertinence, impartialité et égalité d'accès à l'information statistique

La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe n° 2 : Standards et comportement professionnels

Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe n° 3 : Responsabilité et transparence

Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe n° 4 : Prévention des mauvais usages des statistiques

Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe n° 5 : Sources de la statistique officielle

Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elles peuvent fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe n° 6 : Confidentialité

Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe n° 7 : Législation

Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe n°8 : Coordination nationale

A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe n°9 : Utilisation des standards internationaux

L'utilisation par les organismes responsables de la statistique dans chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe n°10 : Coopération internationale

La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays

A5. LES EXIGENCES DE L'ADHESION A LA NORME SPECIALE DE DIFFUSION DES DONNEES.

SUMMARY OF THE SPECIAL DATA DISSEMINATION STANDARD

1. The data: coverage, periodicity, and timeliness: Comprehensive economic and financial data, disseminated on a timely basis, are essential to the transparency of macroeconomic performance and policy.

Dissemination of economic and financial data categories as prescribed in the table The Data: Coverage, Periodicity, and Timeliness (as relevant for the country), with the components, the periodicity, and the timeliness indicated.

2. Access by the public: Dissemination of official statistics is an essential feature of statistics as a public good. Ready and equal access are principal requirements for the public, including market participants.

- a. Advance dissemination of release calendars
- b. Simultaneous release to all interested parties

3. Integrity: To fulfill the purpose of providing the public with information, official statistics must have the confidence of their users. In turn, confidence in the statistics ultimately becomes a matter of confidence in the objectivity and professionalism of the agency producing the statistics. Transparency of its practices and procedures is a key factor in creating this confidence.

- a. Dissemination of the terms and conditions under which official statistics are produced, including those relating to the confidentiality of individually identifiable information.
- b. Identification of internal government access to data before release.
- c. Identification of ministerial commentary on the occasion of statistical releases.
- d. Provision of information about revision and advance notice of major changes in methodology.

4. Quality: A set of standards that deals with the coverage, periodicity, and timeliness of data must also address the quality of statistics. Although quality is difficult to judge, monitorable proxies, designed to focus on information the user needs to judge quality, can be useful.

- a. Dissemination of documentation on methodology and sources used in preparing statistics.
- b. Dissemination of component detail, reconciliations with related data, and statistical frameworks that support statistical cross-checks and provide assurance of reasonableness.

Summary of the Special Data Dissemination Standard

FLEXIBILITY

Under the Special Data Dissemination Standard, a subscriber may avail itself of the following flexibility provisions with respect to coverage, periodicity, and timeliness:

Coverage

- 1) Some data categories or components of data categories are identified as "encouraged" rather than "prescribed."
- 2) Some categories/components are marked "as relevant," and if one or more of them is not relevant to a subscribing member's economy, it may so indicate.

Periodicity and timeliness

- (1) For the national accounts and balance of payments, although the quarterly specification for periodicity must be met, timeliness may be "less" than prescribed if the tracking categories (the production index/indices and international reserves and merchandise trade, respectively), are disseminated with the prescribed periodicity and timeliness.

- (2) For any other two prescribed data categories except: a) international reserves and foreign currency liquidity and b) external debt, periodicity and/or timeliness may be "less" than prescribed.

The flexibility provisions described above are permanent features of the SDDS.

THE DATA DIMENSION OF THE SPECIAL DATA DISSEMINATION STANDARD

Coverage		Encouraged categories and/or components	Periodicity	Timeliness
Prescribed	Components			
Category	Components	Encouraged categories and/or components	Periodicity	Timeliness
Real sector				
National accounts: nominal, real, and associated prices *	GDP by major expenditure category and/or by productive sector	Saving, gross national income	Q	Q
Production index/indices #	Industrial, primary commodity, or sector, as relevant		M (or as relevant)	6W (M encouraged, or as relevant)
		Forward-looking indicator(s), e.g., qualitative business surveys, orders, composite leading indicators index	M or Q	M or Q
Labor market	Employment, unemployment, and wages/earnings, as relevant		Q	Q
Price indices	Consumer prices and producer or wholesale prices		M	M
Fiscal sector				
General government or public sector operations, as relevant *	Revenue, expenditure, balance, and domestic (bank and nonbank) and foreign financing	Interest payments	A	2Q
Central government operations #	Budgetary accounts: revenue, expenditure, balance, and domestic (bank and nonbank) and foreign financing	Interest payments	M	M
Central government debt	Domestic and foreign, as relevant, with a breakdown by currency (including indexed), as relevant, and a breakdown by maturity; debt guaranteed by central government, as relevant	Debt service projections: interest and amortization on medium and long-term debt (Q for next 4 quarters and then A) and amortization on short-term debt (Q)	Q	Q
Financial sector				
Analytical accounts of the banking sector *	Money aggregates, domestic credit by public and private sector, external position		M	M

Coverage			Periodicity	Timeliness
Prescribed	Encouraged categories and/or components			
Category	Components			
Analytical accounts of the central bank #	Reserve money, domestic claims on public and private sector, external position		M (W encouraged)	2W (W encouraged)
Interest rates	Short-term and long-term government security rates, policy variable rate	Range of representative deposit and lending rates	D	1/
Stock market	Share price index, as relevant		D	1/
External sector				
Balance of payments *	Goods and services, net income flows, net current transfers, selected capital (or capital and financial) account items (including reserves)	Foreign direct investment and portfolio investment	Q	Q
International reserves and foreign currency liquidity #	Total official reserve assets (gold, foreign exchange, SDRs, and Fund position); other foreign currency assets; predetermined short-term drains on foreign currency assets; contingent short-term drains on foreign currency assets; and related items. 2/		M (W encouraged)	W for total official reserve assets; M for all other items (W encouraged)
Merchandise trade #	Exports and imports	Major commodity breakdowns with longer time lapse	M	8W (4-6W encouraged)
International investment position	See specifications		A (Q encouraged)	3Q (Q encouraged)
Exchange rates	Spot rates and 3- and 6-month forward market rates, as relevant		D	1/
External debt	Debt of the general government, the monetary authorities, the banking sector, and other sectors. Data should also be broken down by maturity-short-term and long-term on an original maturity basis and by instrument, as set out in the BPM5.	See specifications	Q	Q
Addendum: Population		Key distributions, e.g., by age and sex	A	

Addendum: Population

Coverage: The standard prescribes population because of its usefulness as a scaling factor, e.g., in GDP per capita. This category refers to the total size of the population. No component detail is prescribed, but dissemination of distributions such as by age and sex is encouraged.

Periodicity: Annual

Timeliness: Timeliness is not specified, but the standard implies that data should be disseminated with an annual periodicity and on a regular basis.

Periodicity and timeliness: Daily ("D"); weekly ("W") or with lapse of no more than one week after the reference date or close of the reference week; monthly ("M") or with lapse of no more than one month ; quarterly ("Q") or with lapse of no more than one quarter; annual ("A").

A6. CATEGORISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT DE LEUR SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

Groupe 0 :

- Institut National de la Statistique ;
- Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population.

Groupe 1:

- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère de l'Education de Base
- Ministère des Enseignements Secondaires
- Ministère des Finances (Divisions techniques)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Caisse Autonome d'Amortissement

Groupe 2:

- Ministère des Travaux Publics
- Ministère de la Justice
- Ministère des Affaires Sociales
- Ministère de l'Eau et de l'Energie
- Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
- Ministère des Transports
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Ministère du Tourisme
- Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Groupe 3:

- Ministère de la Communication
- Ministère des Forêts et de la Faune
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
- Ministère de la Jeunesse
- Ministère des Relations Extérieures
- Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
- Ministère des Industries et du Développement Technologique
- Ministère du Commerce
- Ministère du Contrôle Supérieur de l'Etat
- Direction Générale de la Sûreté Nationale